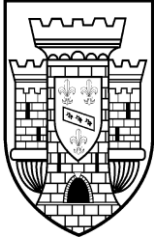


ETAMPES



VILLE D'ETAMPES

Extrait du Registre

Des délibérations du Conseil municipal

Séance du jeudi 9 avril 2015

L'an deux mille quinze, le jeudi 9 avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI, Premier Maire-Adjoint.

ETAIENT PRESENTS : Madame Marie-Claude GIRARDEAU ; Monsieur Bruno DA COSTA ; Madame Carole VESQUE ; Monsieur Dramane KEITA ; Madame Elisabeth DELAGE ; Monsieur Gilles BAUDOUIN ; Madame Mama SY ; Monsieur Patrick LEBEL ; Madame Evane PEREIRA-ENGEL ; Monsieur Bernard LAPLACE ; Monsieur Gilbert DALLERAC ; Madame Claude MASURE ; Monsieur Abdelaziz KIKOU ; Monsieur Bernard LAUMIERE ; Madame Béatrice DIABI ; Monsieur Eric DELOIRE ; Madame Nathalie PABOUDJIAN ; Madame Denise DEPOORTERE ; Madame Françoise PYBOT ; Monsieur Pascal BONIN ; Monsieur Mathieu HILLAIRE ; Monsieur François JOUSSET.

ABSENTS REPRESENTES : Madame Isabelle TRAN QUOC HUNG représentée par Monsieur Gilles BAUDOUIN ; Madame Amandine AULAS représentée par Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI ; Madame Colette WILK représentée par Madame Elisabeth DELAGE ; Madame Fany MICHOU représentée par Madame Carole VESQUE ; Monsieur Franck COENNE représenté par Monsieur Bruno DA COSTA ; Monsieur Patrick THOMAS représenté par Monsieur Eric DELOIRE ; Monsieur Jean-Charles LORENZO représenté par Monsieur Bernard LAPLACE ; Monsieur Miloudi JABRI représenté par Madame Marie-Claude GIRARDEAU ; Madame Marie-Thérèse WACHET représentée par Monsieur Pascal BONIN.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Franck MARLIN ; Monsieur Jean-Claude TOKAR ; Madame Nezha JAÏT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Evane PEREIRA-ENGEL

ORDRE DU JOUR

FINANCES

1. Compte de gestion du trésorier payeur, Ville, Assainissement, eau potable - Exercice 2014.....4
2. Compte administratif 2014 - budget principal6
3. Affectation des résultats du Compte Administratif 2014-budget principal.....12
4. Vote des taux communaux 2015.....13
5. Situation des autorisations de programme et crédits de paiement.....14
6. Budget primitif 2015 – budget principal.....16
7. Compte administratif 2014 - budget annexe assainissement.....31
8. Affectation des résultats du Compte Administratif 2014-budget annexe assainissement.....32
9. Budget primitif 2015 – budget annexe assainissement.....33
10. Compte administratif 2014 - budget annexe eau potable.....34
11. Affectation des résultats du Compte Administratif 2014–budget annexe eau potable.....35
12. Budget primitif 2015 – budget annexe eau potable.....35
13. Bilan des acquisitions et des cessions immobilières – Année 2014.....36
14. Fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France 2014 – Rapport d'utilisation.....38
15. Emmaüs Habitat : demande de garantie d'emprunt - prêt n°18919.....40
16. Emmaüs Habitat : Demande de garantie d'emprunt - prêt n°18921.....41

MARCHES PUBLICS

17. Délibération modificative : opération de renouvellement urbain du quartier Saint-Michel Equipement périscolaire à vocation sportive - constitution du jury.....43

POLITIQUE DE LA VILLE

18. Contrat de ville 2015-2020 : appel à projets 2015 – projets associatifs – subventions de projets.....45
19. Contrat de ville 2015-2020 : appel à projets 2015 – projets communaux – demande de subventions.....47
20. Sollicitation de la CAF de l'Essonne : réponse a appel à projets adolescents 2015.....49
21. Sollicitation du Conseil Régional : réponse à appel à projets événements régionaux 2015 « Lui, elle, nous ».....51
22. Sollicitation de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives : réponse à appel à projets 2015 :« J'amuse ou j'abuse ? ».....53

RESSOURCES HUMAINES

23. Modification du tableau des emplois.....55

La séance est ouverte à 19h03 sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI**, Premier Maire-adjoint, qui excuse l'absence de Monsieur le Député-Maire.

Le quorum étant atteint, il procède à l'appel nominal et désigne Madame Evane PEREIRA-ENGEL en qualité de Secrétaire de séance.

En préambule, **Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI** met l'accent sur l'importance de cette séance pour la vie de la commune. Il souhaite excuser de nouveau l'absence de Monsieur le Député-Maire qui a dû subir ce jour une intervention chirurgicale imprévue, imposée par le cardiologue. Pour autant, il est en quelque sorte présent avec eux car le budget 2015 présenté ce soir, ainsi que le compte administratif 2014, sont le résultat de son action et de celle de l'équipe qui l'entoure.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI donne lecture d'un message que le Maire souhaite adresser au Conseil Municipal :

« Malgré les lourdes contraintes qui pèsent depuis des années sur notre collectivité, les engagements successifs de la Région, du Département, de l'Etat, Etampes arrive encore à dégager beaucoup d'excédents, gage d'une bonne gestion et d'un suivi rigoureux des dépenses des services.

Malgré la politique de réduction des dotations de l'Etat qui va frapper de plein fouet Etampes à un niveau sans précédent, ce sont en effet près de 10 millions d'euros cumulés que nous allons perdre, c'est un choix fort que nous allons affirmer ce soir.

Pour la 7^e année consécutive, Etampes n'augmentera pas ses taux communaux.

Cet engagement aux côtés des Etampoises est non seulement l'expression d'une fidélité à la parole donnée. Il est aussi d'un ras-le-bol face aux hausses d'impôts que nous avons à supporter depuis des années par les majorités PS-PC, du Conseil général, de la Région.

Ce n'est pas aux Etampoises de payer la facture de la gauche. Nous payons déjà assez cher à cause du gouvernement de Manuel VALLS.

Les dernières élections municipales comme départementales ont souligné cette exaspération et ont sanctionné ses auteurs.

Nous n'avons donc pas de leçons à recevoir.

Certains dans cette assemblée pourraient être aussi amenés à refuser de voter ce bon budget primitif en raison de l'état de la dette d'Etampes. L'hypocrisie serait à son comble.

Elle baisse cette année encore.

A entendre certains commentaires, ou à lire certains documents, il faudrait supprimer la dette de la Grèce, de l'Afrique, de la France... Alors pourquoi tant d'acharnements sur Etampes ?

Que l'on arrête les discours stériles et postures politiciennes. Le temps l'exige, les difficultés aussi.

Nous ne mentons pas nous ! Notre budget est en équilibre.

Contrairement à l'Etat il ne peut être déficitaire.

Contrairement à ceux qui nous gouvernent, nous annonçons ce que nous allons faire.

Nous ne faisons pas le contraire. Nous ne trahissons pas nos engagements.

Nous ne mettons pas ceux qui nous soutiennent, qui croient en nous dans une position intenable comme peut l'être celle aujourd'hui du Parti communiste ou du Front de gauche au niveau national.

Nous gérons dans l'intérêt général sans hausse d'impôt en maintenant les services à la population.

Merci aux élus de la majorité qui ont montré l'exemple.

Merci aux services qui ont redoublé d'innovation, de bon sens et se sont remis en cause.

Grâce à eux, nous dégageons encore plus de marges de manœuvre pour accélérer les investissements indissociables au dynamisme économique de notre territoire, à l'emploi des Etampois, à l'attractivité de notre commune.

Merci à la Communauté de Communes, à son président et à son équipe sur qui Etampes peut compter pour l'accompagner au service de ses habitants.

Ensemble, notre ville, notre territoire continueront à se développer. A être reconnus comme le 3^e pôle économique de l'Essonne où chacun sait qu'il pourra trouver sa place malgré certaines oppositions caricaturales qui lassent jusqu'aux Etampois.

La vérité ne sort pas uniquement de la bouche des enfants.

Mais aussi en démocratie des urnes. Ce message qui vient d'être délivré doit guider notre action. Et nos décisions.

Je vous souhaite à tous bon travail dans la sérénité et vous adresse des pensées amicales. »

FINANCES

1. COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PAYEUR, VILLE, ASSAINISSEMENT, EAU POTABLE - EXERCICE 2014

Le compte de gestion 2014 du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice accompagnés de pièces justificatives correspondantes. Il répond à deux objectifs, à savoir :

- ***Justifier l'exécution du budget***
- ***Présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune***

En application des dispositions de l'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales, le compte de gestion du receveur doit être présenté à l'assemblée délibérante qui arrête les comptes.

Le compte de gestion de Monsieur le Trésorier est conforme aux résultats du compte administratif 2014 et soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2014.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI passe la parole à Monsieur Eric DELOIRE.

Monsieur Eric DELOIRE remercie Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI, salue le Conseil municipal et explique ce qu'est le compte de gestion du trésorier : un document lié à la séparation des pouvoirs en matière financière, c'est-à-dire l'ordonnateur (la Ville) et le payeur (le trésorier). Pour pouvoir examiner si la gestion a été bien faite d'un point de vue réglementaire, le trésorier doit donc fournir un document qui est le compte de gestion. La Ville établit le compte administratif. Ces deux documents doivent être des copies conformes.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI passe la parole à Monsieur François JOUSSET qui souhaite intervenir.

Monsieur François JOUSSET indique qu'il s'agit bien de copies conformes selon les mots de Monsieur Eric DELOIRE. Néanmoins, cela l'amène à faire quelques remarques.

Tout d'abord, le compte de gestion, le compte administratif et le vote du Budget Primitif par l'assemblée délibérante doivent répondre à des règles d'équilibre et de sincérité, difficilement appréciables dans un laps de temps aussi réduit que les 5 jours donnés aux élus pour étudier les documents.

Ce qui est intéressant dans ce compte de gestion, dès les premières pages, c'est le passif regroupant l'ensemble des dettes de la Ville. Ainsi, il pourra alimenter Monsieur Franck MARLIN pour son prochain « *sketch* ». Il est donc possible d'observer qu'outre l'encours de l'endettement auprès des établissements de crédit qui s'élève à 52 641 692 euros (à peine en baisse par rapport à 2013), d'autres dettes viennent impacter les comptes, en particulier les dettes en vert (BA, CCAS, CDE) et celles concernant les opérations pour le compte de tiers qui totalisent à elles seules plus de 2,6 millions d'euros.

Il souhaiterait que Monsieur Eric DELOIRE l'éclaire sur les dettes BA, CCAS, CDE ainsi que sur les opérations pour le compte de tiers. Il compte également sur le délégué du Maire en charge des finances pour lui expliquer ce que signifie BA. Il se doute qu'il ne s'agit pas de l'acronyme de « Bonne Action ». La dette totale n'est plus limitée à 52 millions d'euros d'encours, mais à plus de 56 millions d'euros sur lesquels viennent se greffer 1,6 millions de charges financières.

Un autre point l'interroge : les résultats budgétaires de l'exercice (page 22). Un montant apparaît, de plus d'1,5 millions d'euros correspondant à des annulations de mandats. De son point de vue, l'annulation d'un mandat signifie qu'il s'agit d'un projet non réalisé, mais peut-être qu'il se trompe. Il demande ce qui aurait alors été sacrifié pour ce prix. Il note surtout que ces annulations de mandats permettent de dégager un excédent budgétaire de 2,5 millions d'euros quand il n'aurait dû être que d'un million d'euros. Il constate que cet excédent est bienvenu dans le calcul du budget 2015.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI répond qu'effectivement BA ne signifie pas « Bonne Action », mais « Budget Annexe » (caisse des écoles, CCAS, par exemple). La plupart des éléments cités par Monsieur François JOUSSET se trouvent dans le compte administratif en annexe, nul besoin d'aller dans le compte de gestion.

Monsieur François JOUSSET ajoute qu'il interviendra de nouveau au cours de ce Conseil.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI fait remarquer que Monsieur François JOUSSET n'apprend rien à personne. Ceux qui ont lu le compte administratif, et notamment ses annexes, le savent. Comme l'a dit Monsieur Eric DELOIRE, il vaut mieux que le compte de

gestion et le compte administratif soient en concordance.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI constate qu'il n'y a plus de questions.

Le Conseil municipal, par 28 voix Pour et 4 voix Contre, approuve le compte de gestion de l'exercice 2014

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Eric DELOIRE précise que le Compte Administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes établis au cours de l'exercice. Il prend également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes appelés les rattachements. Enfin, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Le Compte Administratif de la commune d'Etampes est le document de synthèse de chaque exercice budgétaire. Conforme au compte de gestion du Trésorier Payeur, le CA 2014 présente les soldes d'exécution du budget. Pour la troisième année consécutive, le Compte Administratif sera voté avant le Budget Primitif. La reprise du Résultat se fera donc dès le vote du BP 2015 ce qui améliore la lisibilité des comptes et l'efficacité des décisions budgétaires. En effet, cette organisation permet de disposer des excédents antérieurs sans avoir recours à l'élaboration d'un Budget Supplémentaire et d'intégrer les restes à réaliser dès le premier acte du cycle budgétaire.

Analyse du Compte Administratif 2014 :

Le Compte Administratif 2014 du budget principal, conforme au compte de gestion du Trésorier Payeur, est établi en application des règles de l'instruction budgétaire et comptable M14.

En fonctionnement

La section de fonctionnement dégage un excédent brut de 5 238 645,87 €.

Les recettes de fonctionnement du Compte Administratif 2014 s'établissent à 36 416 985,38 € et se décomposent comme suit :

CHAPITRE	Libellé	CA2013	CREDITS 2014	CA2014	Evolution 2013/2014
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	140 797,40 €	116 650,00 €	157 858,89 €	12,12%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 738 045,10 €	2 740 100,00 €	2 820 196,83 €	3,00%
73	IMPOTS ET TAXES	21 501 963,28 €	21 651 606,00 €	21 714 954,69 €	0,99%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	7 873 856,05 €	7 599 186,00 €	8 351 146,76 €	6,06%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	311 666,33 €	282 080,00 €	332 937,67 €	6,83%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	908 313,07 €	134 966,00 €	357 708,02 €	-60,62%
	Recettes réelles fonctionnement	33 474 641,23 €	32 524 588,00 €	33 734 802,86 €	0,78%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 318,02 €	2 917,00 €	8 515,97 €	16,37%
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	1 777 644,21 €	2 673 666,55 €	2 673 666,55 €	50,41%
	TOTAL RECETTE FONCTIONNEMENT	35 259 603,46 €	35 201 171,55 €	36 416 985,38 €	3,28%

Les recettes réelles ont été exécutées à hauteur de 103,72% ce qui démontre que les prévisions budgétaires respectent le principe de prudence.

Les dépenses en fonctionnement s'élèvent à 31 178 339,51 € et se décomposent comme suit :

CHAPITRE	Libellé	CA2013	CREDITS 2014	CA2014	Evolution 2013/ 2014
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 070 141,51 €	9 581 700,00 €	8 662 572,63 €	-4,49%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 917 586,86 €	16 654 776,00 €	16 583 167,84 €	4,18%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	6,00 €	43 000,00 €	42 820,00 €	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 815 866,10 €	3 227 470,00 €	3 144 134,08 €	11,66%
66	CHARGES FINANCIERES	1 705 588,90 €	1 692 000,00 €	1 591 169,70 €	-6,71%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	31 305,75 €	120 500,00 €	79 838,99 €	155,03%
022	DEPENSES IMPREVUES	- €	568 600,00 €	- €	
	Dépenses réelles de fonctionnement	29 540 495,12 €	31 888 046,00 €	30 103 703,24 €	1,91%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	2 341 180,55 €	- €	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 870 992,16 €	971 945,00 €	1 074 636,27 €	-42,56%
	TOTAL DEPENSE DE FONCTIONNEMENT	31 411 487,28 €	35 201 171,55 €	31 178 339,51 €	-0,74%

Les dépenses réelles en progression de 1,91% par rapport à 2013 ont été exécutées à hauteur de 94,4 %. Ce taux de réalisation illustre qu'au-delà des prévisions budgétaires la permanente maîtrise des dépenses permet d'améliorer le résultat de fonctionnement et d'anticiper la baisse drastique annoncée des dotations de l'Etat dès 2015.

A ce titre, il convient de noter que les charges à caractère général enregistrent une baisse de 4,49%.

Fruit de la gestion dynamique de la dette mise en œuvre au quotidien, le paiement des intérêts chute de 6,71 % par rapport à 2013.

Enfin, la masse la plus importante de ces dépenses concerne les frais de personnel dont la hausse, conforme aux prévisions, de 4.18% est principalement due à la réforme des catégories C et B et à l'augmentation des taux de cotisations patronales qui pèsent plus de 422 K€. Une fois ces évolutions indépendantes des décisions communales neutralisées, les charges de personnel n'évoluent que de +1.5% par rapport à 2013 ce qui, en regard d'un GVT moyen de l'ordre de 3%, relève d'une gestion des RH adaptée aux contraintes budgétaires qui pèsent sur les collectivités locales.

La différence entre les recettes et les dépenses fait ressortir un Résultat sur l'exercice de 5 238 645,87 €.

En investissement

Les recettes d'investissement du Compte Administratif 2014 affichent un montant total de 6 689 033.23 € et se décomposent comme suit :

CHAPITRE	Libellé	CA2013	CREDITS 2014	CA2014	Evolution 2013/2014
14	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	518 767,20 €	3 204 215,18 €	971 134,29 €	87,20%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	594 518,44 €	5 332 100,00 €	2 800 450,00 €	371,05%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 745 701,54 €	1 669 449,63 €	1 745 803,58 €	-36,42%
4582	OPERATIONS SOUS MANDAT (RECETTES)	369 075,90 €	50 420,14 €	- €	-100,00%
	Recettes réelles d'investissement	4 228 063,08 €	10 256 184,95 €	5 517 387,87 €	30,49%
024	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	- €	77 000,00 €	- €	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	2 341 180,55 €	- €	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 870 992,16 €	971 945,00 €	1 074 636,27 €	-42,56%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 471 766,55 €	97 013,00 €	97 009,09 €	-93,41%
R	TOTAL RECETTE D'INVESTISSEMENT	7 570 821,79 €	13 743 323,50 €	6 689 033,23 €	-11,65%

Les recettes réelles d'investissement sont en progression conformément au programme d'investissement engagé et à la recherche permanente de subvention permettant d'optimiser le financement de ces projets.

Pour autant la commune poursuit une politique de désendettement puisque pour la deuxième année consécutive elle rembourse davantage qu'elle n'emprunte, en 2 ans le capital restant dû a réduit de plus de 3 M€.

Au titre des résultats du CA de 2014, le ratio de désendettement est porté à 14 années.

Les recettes de FCTVA reculent parallèlement au ralentissement de l'investissement en 2013.

La section d'investissement fait ressortir un besoin de financement de 527 935,45 € qui viendra se déduire du Résultat.

Les dépenses d'investissement se montent à 7 216 968,68 € et se décomposent comme suit :

CHAPITRE	Libellé	CA2013	CREDITS 2014	CA2014	Evolution 2013/2014
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	171 521,11 €	504 846,96 €	137 350,32 €	-19,92%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	- €	390 807,00 €	390 806,00 €	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	138 040,38 €	1 012 777,92 €	715 052,31 €	418,00%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 168 407,83 €	4 625 538,68 €	1 742 946,79 €	49,17%
0401	Rénovation Equip. Sportifs	86 116,33 €	6 618,00 €	3 760,64 €	-95,63%
0402	Rénovation Equip. Socio-Culturel	1 100,32 €	700,40 €	- €	-100,00%
0403	Rénovation Equip. Scolaire	192 911,34 €	214 272,54 €	76 865,16 €	-60,16%
0404	Rénovation Eclairage Public	481 536,16 €	27 670,42 €	- €	-100,00%
9703	PATRIMOINE HISTORIQ. RENOVATION	15 800,00 €	118 600,59 €	- €	-100,00%
9706	EQUIPEMENT DES SERV.	227 699,05 €	475 493,24 €	361 470,77 €	58,75%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 477 759,85 €	5 489 940,00 €	2 957 484,02 €	-14,96%
4581	OPERATIONS SOUS MANDAT (DEPENSES)	369 075,90 €	50 420,14 €	- €	-100,00%
	Dépenses réelles d'investissement	6 329 968,27 €	12 917 685,89 €	6 385 736,01 €	0,88%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 318,02 €	2 917,00 €	8 515,97 €	16,37%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 471 766,55 €	97 013,00 €	97 009,09 €	-93,41%
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	487 476,56 €	725 707,61 €	725 707,61 €	48,87%
D	TOTAL DEPENSE D'INVESTISSEMENT	8 296 529,40 €	13 743 323,50 €	7 216 968,68 €	-13,01%

Les dépenses d'équipement en 2014 ont été réalisées pour 3 428 251,99 € contre 2 483 132,52 en 2013 : le ratio s'améliore 9% des recettes réelles contre 7,4% en 2013. Elles concernent notamment :

- **Les écoles:**
Travaux de couverture à l'école Mouise Michel, réfection des enduits à l'école Tabarly, carrelage et faïence à l'école maternelle Le "Port.
- **L'Opération ANRU**
Poursuite de la rénovation du quartier Saint Michel, études, assistance à maîtrise d'ouvrage, surcharges foncières versées au bailleur Emmaüs selon convention ANRU et prise en charge du désengagement du Conseil Général de l'Essonne,
- **Espaces verts :** **poursuite de l'embellissement des quartiers, plantations et installation de jardinières, aménagements d'espaces paysagers (square Docteur Calley, école Elsa Triolet, parking Bonnevaux, Guinette)**
- **Equipements des services :** **renouvellement du matériel de propreté voirie, véhicules, cellule froid cuisine centrale,**
- **Eclairage public** **Acquisition de 4 armoires de variation supplémentaires pour réalisation d'économie en fonctionnement.**
- **Voirie :** **Poursuite des travaux rue de Gérofosse, travaux rue Baugin, création de plateaux surélevés et enrobé coulé à froid (ECF) Bd Berchère,**
- **Des aménagements sportifs**
Terrain en gazon synthétique à la Croix de Vernailles, création d'aire de jeux Plateau de Guinette

La section d'investissement fait ressortir un besoin de financement cumulé de 843 646,19 € après intégration des restes à réaliser qui s'élèvent en 2014 à 1 499 947,14 € en dépenses et à 1 184 236,40 € en recettes soit un solde négatif de 315 710,74 €.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice est de 5 238 645,87 € auquel il convient de déduire le besoin de financement de l'investissement qui est de 843 646,19 € soit un Résultat disponible de 4 394 999,68 € dont l'affectation vous est proposée au point suivant.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2014.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI passe la parole à Monsieur François JOUSSET.

Monsieur François JOUSSET explique que la stricte concordance des deux documents, compte de gestion et compte administratif, l'amène à avoir peu de choses à dire, sinon que ces documents font apparaître des informations financières qu'il apprécie consulter chaque année, notamment le tableau qui se trouve à la page 4 récapitulant des ratios et des chiffres. Néanmoins, il souhaite également rappeler d'autres chiffres.

Tout d'abord, celui des dépenses réelles de fonctionnement par population : 1 231 euros par habitant alors que la moyenne de la strate est de 1 253 euros. Ce chiffre confirme ce que Monsieur François JOUSSET avait annoncé un an plus tôt, à savoir que la Ville entrait dans une période d'économie et de récession. Il doit maintenant ajouter, au vu des chiffres du

budget 2015, que la Ville va maintenant passer de la récession à l'austérité profonde. Il est prêt à prendre le pari que dans un an, cet écart se sera creusé dramatiquement.

Il évoque ensuite le produit des impositions directes par population. Voilà le cœur du problème : les taux communaux. Chaque année, la majorité assoit sa popularité sur l'annonce que les taux d'imposition communaux ne seront pas augmentés. Mais cette année encore, Monsieur François JOUSSET découvre que leur valeur est bien au-dessus de celle de la strate. Cette année encore, les Etampois ont été grugés de plus de 880 000 euros. Il s'agit d'un beau tour de passe-passe.

Il salue l'habileté de Monsieur le Maire par cette formule : « *quel panache, Monsieur le Maire !* ». Il ajoute que Monsieur le Maire est digne d'une sorte de « Robin des Bois », sauf qu'il prend aux riches et au passage à tous les autres, question d'équité sans doute, et jette ensuite le tout dans le puits sans fond.

Cette année encore, un bulletin de propagande municipale sera distribué qui dira O combien Monsieur le Maire est le « Saint-Patron protecteur des Etampois ». Avec un peu de chance, ce bulletin sera même repris par *le Républicain* et *le Parisien*, deux journaux de gauche bien connus. Cette année encore, Monsieur le Maire fera une guerre « pitro-chauvine » à Monsieur François JOUSSET pour n'avoir pas voté le budget : « *un si beau budget !* ».

Il passe ensuite rapidement au troisième chiffre (« *car il sent les larmes lui monter vite aux yeux* ») : les recettes réelles de fonctionnement par population. La Ville se situe là encore au-dessous de la strate.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI propose un mouchoir à Monsieur François JOUSSET.

Monsieur François JOUSSET lui rétorque que cela ne sera pas nécessaire.

Il constate que le total des recettes réelles de fonctionnement atteint quand même 2,7 millions d'euros. Il est difficile ici d'incriminer la baisse des dotations puisque le problème est le même pour toutes les communes. Enfin, cela est relativisé puisqu'il faut constater tout de même au numéro 6 que la dotation globale de fonctionnement est plus faible à Etampes que dans la moyenne des villes de même importance. Mais ces 31 euros d'écart ne font pas le compte avec les 111 euros d'écart des recettes de fonctionnement. Il suppose qu'une explication pourra lui être apportée.

Il aborde enfin les dépenses d'équipements par population : 124 euros par habitant, alors que la moyenne est de 334. Ce chiffre signifie que soit les équipements ne sont pas nécessaires, ce qui le surprendrait, soit que la politique menée est une politique d'austérité, ce qui lui semble beaucoup plus probable.

Il résume donc ainsi : la Ville prend aux Etampois 880 000 euros de plus et fait plus de 5 millions d'euros d'économie sur les équipements. Si le budget 2015 est de la même veine, Etampes va vraiment « *finir à poil* » comme le dit si bien l'expression populaire. Quant à l'encours de la dette par population, il ose à peine en parler : 2 119 euros par habitant alors que la moyenne est de 1 063 euros. Ce chiffre passe du simple au double, et même un peu plus.

Les derniers chiffres sont de l'ordre de ceux qu'il a déjà cités. Il n'épiloguera donc pas dessus, le masochisme a des limites. Voilà un panorama des finances de la Ville, un peu différent de celui présenté par Monsieur Eric DELOIRE. Ce panorama n'a rien d'idyllique et Monsieur **François JOUSSET** se dit bien aise de ne pas avoir voté ce budget-là.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI demande si d'autres personnes veulent intervenir et passe la parole à Monsieur Pascal BONIN.

Monsieur Pascal BONIN lit une déclaration au nom de la liste « Etampes qui ose et agit ». Elle tiendra également lieu d'explication de vote.

« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Au nom de la liste « Etampes qui ose et agit », je tenais dans un premier temps à remercier l'ensemble du personnel municipal pour la préparation de ces débats financiers importants pour notre commune. Je remercie dans le même temps, l'ensemble des agents qui, tout au long de l'année, œuvrent pour tous les habitants.

Ce compte administratif est sans surprise. Il confirme ce que nous redoutions en 2014 : la mise en panne de la Ville. Ce n'est pas, comme vous le dites parfois Monsieur le Maire, une gestion en « bon père de famille », mais une gestion contrainte par vos choix politiques. Je dirais même par vos choix électoralistes.

Un surendettement qui ne permet pas d'investir et les conditions de travail des agents municipaux qui se dégradent : ce compte administratif est un constat de repli sur soi, un constat de la faillite de votre système. Alors, vous pourrez toujours faire illusion, mais vous n'aviez aucun programme en 2014 et cela se voit.

Par conséquent, les élus « d'Etampes qui ose et agit » ne partageaient pas vos orientations en 2014, ne partageaient pas votre budget en 2014, c'est naturellement que nous ne partageons pas aujourd'hui votre compte administratif. Monsieur le Maire, nous votons contre.

Merci de votre attention. »

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI répond aux interventions de Monsieur François JOUSSET et de Monsieur Pascal BONIN. Il donne un chiffre en exemple : l'évaluation d'efforts d'équipements. Il constate ne pas avoir entendu Monsieur François JOUSSET en 2011 féliciter la majorité pour son effort d'équipements qui s'élevait à 687 euros par habitant (alors que la moyenne est de 300). En faisant la moyenne des 4 années, on obtient 300 euros.

Il donne deux autres chiffres que Monsieur Eric DELOIRE a oublié d'évoquer :

- les recettes réelles ont été exécutées à près de 104%, ce qui prouve la prudence des prévisions budgétaires de la Ville ;
- les dépenses réelles ont été exécutées à 94%, ce qui prouve une maîtrise des dépenses, ce qui permet de dégager des marges de manœuvre.

Le budget 2014 de la majorité n'était donc pas si mauvais que cela, quoiqu'en dise Monsieur Pascal BONIN. Il laisse la présidence à Madame Marie-Claude GIRARDEAU pour procéder au vote de ce point.

Monsieur François JOUSSET souhaite réagir. Il note que la dette d'aujourd'hui est en partie due à cet effort d'équipements de 2011. Il remercie Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI pour cette comparaison.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI répond donc que Monsieur François JOUSSET n'est pas favorable à l'investissement et préfère ne rien faire et laisser les équipements en l'état.

Madame Marie-Claude GIRARDEAU prend la parole et rappelle les chiffres du compte administratif 2014 à voter :

- les recettes en fonctionnement : 36 416 985,38 euros ;
- les dépenses en fonctionnement : 31 178 339,51 euros ;
- les recettes d'investissement : 6 689 033,23 euros ;
- les dépenses d'investissement : 7 216 968,68 euros.

Sortie de Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI, Président de séance

Le Conseil municipal, par 27 voix Pour et 4 voix Contre, approuve le Compte Administratif 2014.

3. AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014- BUDGET PRINCIPAL

Retour de Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI

Monsieur Eric DELOIRE fait part que conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2014 égal à 5 238 645,87 € doit couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

La section d'investissement présente un besoin de financement de 843 646,19 € qui se décompose de la façon suivante :

- 1) 527 935,45 € sur les réalisations 2014**
- 2) 315 710,74 € sur les restes à réaliser (1 499 947,14 € en engagements de dépenses et de 1 184 236,40 € en recettes.)**

Le résultat de fonctionnement 2014 permettra donc de couvrir les dépenses d'investissement 2014 et les restes à réaliser pour un montant de 843 646,19 €.

Le solde d'un montant de 4 394 999,68 € peut être affecté à des dépenses de fonctionnement ou à des dépenses d'investissement 2015.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'affecter le résultat de fonctionnement à la section d'investissement (ligne budgétaire 1068) pour un montant de 843 646,19 €**
- De reporter le solde à la section de fonctionnement (ligne budgétaire 002) pour un montant de 4 394 999,68 €.**
- De comptabiliser en dépenses sur la ligne budgétaire 001 le besoin de financement de la section d'investissement de 527 935,45 €.**

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI constate qu'il n'y a pas de questions.

Le Conseil municipal, par 28 voix Pour et 4 voix Contre, décide d'affecter le résultat de fonctionnement à la section d'investissement (ligne budgétaire 1068) pour un montant de 843 646,19 €, de reporter le solde à la section de fonctionnement (ligne budgétaire 002) pour un montant de 4 394 999,68 € et de comptabiliser en dépenses sur la ligne budgétaire 001 le besoin de financement de la section d'investissement de 527 935,45 €.

4. VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2015

Monsieur Eric DELOIRE précise que suivant l'état de notification 1259 MI adressé par la Direction des Services Fiscaux, le produit fiscal à taux constant, c'est-à-dire le produit qui serait perçu si les taux de l'année précédente étaient appliqués aux bases de l'année en cours se décompose comme suit :

Taxe habitation.....	6 610 208 €
Taxe foncier bâti.....	8 865 180 €
Taxe foncier non bâti	161 350 €
.....	15 636 738 €

Le produit fiscal attendu inscrit au budget primitif 2015 est de 15 636 738 €.

Conformément aux orientations budgétaires et pour la 7^{ème} année consécutive, il est proposé de ne pas augmenter les taux communaux. Ainsi, pour l'année 2015, les taux d'imposition resteront identiques à ceux de l'année 2014, à savoir :

	2014	2015
Taxe habitation.....	20,25 %	20,25%
Taxe foncier bâti.....	27,08 %	27,08%
Taxe foncier non bâti	70,00 %	70,00%

Il est proposé au Conseil municipal :

- de voter, pour l'année 2015, les taux des 3 taxes directes locales, ainsi qu'il suit :

Taxe habitation	20,25 %
Taxe foncier bâti	27,08%
Taxe foncier non bâti	70,00 %

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI demande si d'autres personnes veulent intervenir et passe la parole à Monsieur Mathieu HILLAIRE.

Monsieur Mathieu HILLAIRE souhaite expliquer son vote. Il votera contre ces taux communaux, non pas contre leur maintien, mais parce qu'il considère qu'ils ne sont qu'une tentative d'« enfumage », puisqu'une partie de la fiscalité est déjà passée sous la compétence de l'intercommunalité qui augmente ses taux quant à elle.

Il note ensuite que Monsieur Eric DELOIRE prend la précaution oratoire de dire que « *le maximum est fait pour ne pas augmenter les taux d'imposition* » mais cette augmentation est inexorable pour 2016, puisque les comptes ne sont déjà pas équilibrés pour 2015.

Monsieur Eric DELOIRE précise que les comptes sont obligatoirement équilibrés, puisque la loi l'exige.

Monsieur Mathieu HILLAIRE rétorque que les comptes sont équilibrés car il existe des réserves. Lorsqu'elles ne seront plus là en 2016, il faudra aller chercher de l'argent pour combler le trou dans la caisse.

Le fait que Monsieur Eric DELOIRE prenne la précaution oratoire de dire « *on fait le maximum* » signifie qu'une augmentation aura lieu en 2016. Il évoquera cela plus tard, lors du Budget Primitif. Il vote contre ce point.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI explique qu'il existe deux façons d'interpréter les choses, soit la vôtre, soit de dire que le maximum est fait pour les maintenir, jusqu'au jour où il sera possible de les baisser.

Monsieur François JOUSSET explique son vote en disant que ces taux sont trop élevés, comme il l'a démontré en amont. Si une intervention devait être faite sur ces taux, il devrait s'agir d'une baisse de ces taux.

Le Conseil municipal, par 28 voix Pour et 4 voix Contre, décide de voter, pour l'année 2015, les taux des 3 taxes directes locales, ainsi qu'il suit :

<i>Taxe habitation</i>	<i>20,25 %</i>
<i>Taxe foncier bâti</i>	<i>27,08%</i>
<i>Taxe foncier non bâti</i>	<i>70,00 %</i>

5. SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Monsieur Eric DELOIRE explique que le Conseil Municipal a émis un avis favorable aux autorisations de programme et crédits de paiement concernant :

- **La réhabilitation des rues de Gérofosse, Evezard, et Baugin.**
- **L'opération de rénovation urbaine du quartier saint Michel**

Les travaux de la rue Baugin ont été réalisés en 2014. Il y a lieu de modifier l'autorisation de programme et les crédits de paiements selon les tableaux ci-dessous.

DESIGNATION DE L'OPERATION	TOTAL	Réalizations exercices antérieurs	2015			2016
			RAR 2014	BP 2015	TOTAL	
<u>DEPENSES</u>						
Réhabilitation de voirie rue de Gérofosse	2 511 600 €	407 921 €	193 025 €	1 345 682 €	1 538 707 €	564 972 €
Réhabilitation de voirie rue Evezard	425 776 €			25 000 €	25 000 €	400 776 €
Réhabilitation de voirie rue Baugin	420 963 €	420 963 €				
TOTAL	3 358 339 €	828 884 €	193 025 €	1 370 682 €	1 563 707 €	965 748 €
<u>RESSOURCES</u>						
Subvention Conseil Général (contrat départemental communal)	1 160 000 €		544 620 €	408 900 €	953 520 €	206 480 €
Aides communautaires	307 432 €	71 065 €	92 832 €	143 536 €		
Autofinancement/ Emprunt	1 890 907 €	757 819 €		610 187 €	610 187 €	759 268 €
TOTAL	3 358 339 €	828 884 €	637 452 €	1 162 623 €	1 563 707 €	965 748 €

DESIGNATION DE L'OPERATION	Total	Réalisation exercices antérieurs	2015			2016	2017
			RAR 2014	BP 2015	TOTAL		
DEPENSES							
Budget principal	11 795 875 €	3 707 964 €	166 343 €	2 609 794 €	2 776 137 €	2 655 887 €	2 655 887 €
TOTAL	11 795 875 €	3 707 964 €			2 776 137 €	2 655 887 €	2 655 887 €
RESSOURCES							
Subventions CG	300 000 €	300 000 €					
Subvention CDC	92 149 €	92 149 €					
subvention CR	1 700 000 €	300 000 €		560 000 €	560 000 €	420 000 €	420 000 €
subvention CAF	175 000 €		175 000 €		175 000 €		
subvention ETAT	550 000 €	98 085 €		180 000 €	180 000 €	135 957 €	135 957 €
subvention ANRU	3 500 577 €	1 044 152 €	273 365 €	332 179 €	605 544 €	925 440 €	925 440 €
Emprunt/ Autofinancement	5 478 150 €	1 873 577 €		1 255 593 €	1 255 593 €	1 174 490 €	1 174 490 €
TOTAL	11 795 875 €	3 707 964 €			2 776 137 €	2 655 887 €	2 655 887 €

Dans ces tableaux, n'est pas intégrée, la recette du Fonds de Compensation de la TVA payé en n+1 au fur et à mesure des réalisations de dépenses. L'emprunt sera alors ajusté en conséquence.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces autorisations de programme et crédits de paiement.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI s'enquiert d'éventuelles questions.

Le Conseil municipal, par 29 voix Pour, 2 voix Contre et 1 Abstention, approuve ces autorisations de programme et crédits de paiement.

6. BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif pour 2015 avec intégration des reports de 2014 (résultat et restes à réaliser) s'établit à 51 370 487.58 €

La section de fonctionnement (reprise du résultat 2014, opérations réelles et opérations d'ordre) est équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant de 36 950 023.68 € comme le détaille le tableau ci-joint.

La section d'investissement (reprise du résultat 2014, restes à réaliser, opérations réelles et opérations d'ordre) est équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant de 14 420 463.90 € comme le détaille le tableau ci-joint.

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 32 550 420 €, soit une quasi-stabilité par rapport au BP 2014 (+ 0.08 %).

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 32 328 347.87 € soit une augmentation de 1.38 % par rapport au BP 2014 qui s'explique principalement par

l'augmentation des charges de personnels relative à la revalorisation indiciaire des catégories C. De plus, il convient de préciser afin d'analyser justement l'évolution des charges à caractère générales que ce chapitre intègre près de 300 K€ de dépenses nouvelles relevant de régularisations sur les exercices antérieurs et de transferts de charges d'investissements issu du passage en location maintenance pour les presses de l'imprimerie municipale et pour le renouvellement du parc de véhicules.

Le budget 2015 prévoit un autofinancement en forte hausse (+39.48 %) par rapport à 2014 passant de 3 310 208,55 € à 4 617 071.81 €.

Comme évoqué lors du Débat des Orientations Budgétaires (DOB), le budget 2015 s'intègre pleinement dans une démarche volontariste de maîtrise des coûts et de non-augmentation des taux d'imposition couplée à un programme d'investissement ambitieux visant cette année encore à améliorer le cadre de vie des Etampois.

Ainsi, le budget primitif 2015, en continuité de la stratégie financière communale, s'illustre notamment par les éléments suivants :

- ***Pour la 7^{ème} année consécutive, Etampes n'augmente pas ses taux d'imposition***
- ***Les recettes de fonctionnement intègrent une baisse de près de 12 % des dotations et participations***
- ***Afin de relever les défis qui s'imposent aux collectivités françaises, Etampes repense ses missions et sa gestion des ressources humaines par application de la méthode présentée lors du DOB. Ainsi, au-delà des inscriptions budgétaires sincères et prudentes, l'exécution de ce budget permettra comme lors des exercices précédents d'obtenir les résultats nécessaires à la pérennité d'un service public de qualité répondant aux attentes des Etampois mais également des partenaires de la Commune***
- ***La constitution d'un autofinancement prévisionnel de 4 617 236.40 € qui complète pour plus de 40% le financement du programme d'investissements***
- ***La préservation de 800 000.00 € de ressources en dépenses imprévues afin de répondre à d'éventuels impondérables en cours d'exécution***

Malgré ces contraintes et ces engagements forts, le maintien d'un service de qualité, l'amélioration du cadre de vie et la poursuite d'une politique de désendettement restent les priorités.

A ce titre la Commune fait preuve au sein de budget primitif pour 2015 de cohérence et de prudence dans ses prévisions relatives à l'investissement qui intègrent principalement :

- ***La poursuite de l'aménagement du nouveau quartier Saint-Michel et la fin des travaux de rénovation de la rue de Gérofosse***
- ***270 K€ de désendettement portant à 3.3 M€ le désendettement cumulé depuis 2013***
- ***La préservation du patrimoine historique, la réfection complète de la toiture de l'école élémentaire Jacques-Prévert***
- ***L'acquisition d'une solution dématérialisée de guichet unique permettant de faciliter l'accès des familles aux prestations de la Commune mais également d'optimiser le fonctionnement des services municipaux.***

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, la présentation du budget est réalisée par nature avec un vote fixé au niveau du chapitre complétée par une décomposition fonctionnelle et par la définition éventuelle d'opérations d'investissements.

La section de fonctionnement (opérations réelles et opérations d'ordre) est équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant de 36 950 023.68 € suivant le tableau ci-joint.

La section d'investissement (opérations réelles et opérations d'ordre) est équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant de 14 420 463.90 € suivant le tableau ci-joint.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **de voter le budget primitif principal 2015 par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre.**

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI passe la parole à Monsieur Eric DELOIRE.

Monsieur Eric DELOIRE explique que le montant total du budget 2015 est de 51 370 487,58 euros. Il détaille le Budget Primitif.

- **FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement s'élève à 39 950 023,68 euros.

➤ **Répartition de la section de fonctionnement par fonction :**

Recettes :

- Reprise de l'excédant 2014 : 4 394 999,68 euros ;
- Produits des taxes dont les taux viennent d'être votés : 15 637 000 euros ;
- Les attributions de compensation de la Communauté de communes : 4 120 000 euros ;
- Le produit des tarifs des prestations fournies par la commune : 3 334 000 euros ;
- Les dotations : 9 459 000 euros ;
- Des opérations d'ordre : 5 000 euros.

Dépenses :

- La vie scolaire : 7 846 000 euros ;
- Cadre de vie, voirie, environnement : 7 168 000 euros ;
- Jeunesse, sport, vie associative : 4 284 000 euros ;
- Famille et action sociale : 2 588 000 euros ;
- Services fonctionnels et sécurité : 8 923 000 euros ;
- Intérêts de la dette : 1 719 000 euros ;
- Dépenses imprévues : 800 000 euros ;
- Autofinancement : 4 617 000 euros (dont 3 635 000 en virement et section d'investissement et 987 000 en opérations d'ordre).

➤ Les recettes de fonctionnement (36 950 023,68 euros) se répartissent comme suit :

<u>OPERATIONS REELLES</u>		
<u>Recettes</u>		
013	Atténuation de charges	115 100,00 €
70	Produits des services du domaine	3 334 133,00 €
73	Impôts et taxes	22 140 678,00 €
74	Dotations et participations	6 695 229,00 €
75	Autres produits de gestion courante	265 280,00 €
77	Produits exceptionnels	- €
002	Résultat 2014	4 394 999,68 €
	<u>TOTAL DES RECETTES REELLES</u>	36 945 419,68 €
<u>OPERATIONS D'ORDRE</u>		
Recettes		
042	<u>Opérations d'ordre de transfert entre section</u>	4 604,00 €
	<u>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u>	36 950 023,68 €

➤ Les dépenses de fonctionnement (36 950 023,68 euros) se répartissent comme suit :

<u>OPERATIONS REELLES</u>		
<u>Dépenses</u>		
011	Charges à caractère général	9 471 742,50 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	17 068 545,00 €
014	Atténuation de produits	84 100,00 €
65	Charges de gestion courante	3 120 130,37 €
66	Charges financières	1 635 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	148 830,00 €
022	Dépenses imprévues	800 000,00 €
	<u>TOTAL DES DEPENSES REELLES</u>	32 328 347,87 €
023	<u>Virement à la section d'investissement</u>	3 635 046,81 €
042	<u>Opérations d'ordre de transfert entre section</u>	986 629,00 €
	<u>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>	36 950 023,68 €

○ **INVESTISSEMENT**

La section d'investissement s'élève à 14 420 463,90 euros.

➤ Répartition du budget d'investissement par fonction :

Recettes :

- Autofinancement : 4 617 000 euros ;
- Le virement de la section de fonctionnement : 3 635 000 euros ;
- Opérations d'ordres : 987 000 euros ;
- Affectation du résultat 2014 : 844 000 euros ;

- Les subventions – y compris les restes à réaliser : 2 986 000 euros ;
- FCTVA et les différentes taxes d'aménagement : 668 000 euros ;
- Emprunts : 2 900 000 euros ;
- Emprunt à taux zéro : 276 000 euros.

Dépenses :

- Résultat 2014 : 528 000 euros ;
- Cadre de vie, voirie, environnement : 6 781 000 euros ;
- Jeunesse, sport, vie associative : 429 000 euros ;
- Enseignement : 707 000 euros ;
- Services fonctionnels et sécurité : 573 000 euros ;
- Remboursement d'emprunt : 3 173 000 euros.

➤ Les recettes d'investissement (14 420 463,90 euros) se répartissent comme suit :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2015	RAR 2014	TOTAL
	OPERATIONS REELLES			
	<u>Recettes</u>			
13	Subventions	1 852 441,50 €	1 133 816,26 €	2 986 257,76 €
16	Emprunts	5 250 844,00 €		5 250 844,00 €
1068	Affectation du résultat 2014	843 646,19 €		843 646,19 €
10	Dotations et fonds propres (FCTVA-Amendes de police)	667 620,00 €		667 620,00 €
4582	Opérations pour compte de tiers	- €	50 420,14 €	50 420,14 €
	<u>TOTAL DES RECETTES REELLES</u>	8 614 551,69 €	1 184 236,40 €	9 798 788,09 €
	OPERATIONS D'ORDRE			
	<u>Recettes</u>			
021	Virement de la section de fonctionnement	3 635 046,81 €		3 635 046,81 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	986 629,00 €		986 629,00 €
	<u>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</u>	4 621 675,81 €		4 621 675,81 €
-	<u>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>	<u>13 236 227,50 €</u>	<u>1 184 236,40 €</u>	14 420 463,90 €

➤ Les dépenses d'investissement s'établissent à 14 420 463,90 euros se répartissant comme suit :

<u>INVESTISSEMENT</u>				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2015	RAR 2014	TOTAL
	<u>OPERATIONS REELLES</u>			
<u>Dépenses</u>				
20	Immobilisations incorporelles	999 820,00 €	180 281,84 €	1 180 101,84 €
204	Subventions équipements	198 095,00 €	- €	198 095,00 €
21	Immobilisations corporelles	650 363,00 €	246 604,36 €	896 967,36 €
23	immobilisations en cours	5 142 495,31 €	686 156,80 €	5 828 652,11 €
0403	Rénovation équipements scolaires	- €	120 303,13 €	120 303,13 €
0404	Rénovation éclairage public	- €	27 670,42 €	27 670,42 €
9703	Travaux de rénovation patrimoine historique	- €	78 328,46 €	78 328,46 €
9706	Equipements des services	- €	110 181,99 €	110 181,99 €
13	Subventions	49 493,00 €		49 493,00 €
16	Remboursement emprunts	5 347 711,00 €		5 347 711,00 €
4581	Opérations pour compte de tiers	- €	50 420,14 €	50 420,14 €
001	Résultat 2014	527 935,45 €		527 935,45 €
	<u>TOTAL DES DEPENSES REELLES</u>	12 915 912,76 €	1 499 947,14 €	14 415 859,90 €
	<u>OPERATIONS D'ORDRE</u>			
<u>Dépenses</u>				
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	4 604,00 €		4 604,00 €
041	Opérations patrimoniales	- €		- €
	<u>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</u>	4 604,00 €		4 604,00 €
	<u>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>	<u>12 920 516,76 €</u>	<u>1 499 947,14 €</u>	<u>14 420 463,90 €</u>

Monsieur Eric DELOIRE évoque les différents investissements prévus pour 2015, déjà abordés lors du DOB :

- la poursuite du programme ANRU avec le commencement des travaux de voirie ;
- le jury de concours pour l'équipement sportif à vocation périscolaire ;
- la voirie : la fin des travaux de la rue de Gérofosse, le début des études pour la rénovation de la rue Evezard ;
- la poursuite de la modernisation de l'éclairage public ;

- l'acquisition de la rue de la Digue en vue de l'aménagement du carrefour au niveau de la future Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) ;
- la préparation du document pour la révision du PLU pour l'AVAP et le RLP ;
- la réfection totale de la toiture de l'école Jacques Prévert ;
- les études d'accessibilité concernant le patrimoine historique : restauration de la rose de Notre-Dame, le commencement des travaux pour l'entablement de la tribune d'orgue au sein de l'église Saint-Gilles, les travaux de réfection des chenaux de l'Hôtel de Ville ;
- l'acquisition d'un portail guichet unique pour les familles.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI s'enquiert d'éventuelles questions sur ce point numéro 6.

Monsieur Mathieu HILLAIRE souhaite faire quelques commentaires. Il n'a pas pris la parole à propos du budget 2014 car celui de 2015 est un copié-collé sur beaucoup de chapitres et sur le fait que les recettes et dépenses de 2015 sont copiées sur celles de 2014. Il pense qu'il s'agit d'une adaptation car énormément d'économies ont été faites dans les services sur de nombreux points, sûrement au détriment des conditions de travail, mais il ne détaillera pas cette idée puisque la majorité connaît son discours.

En revanche, il a relevé que le budget de 2015, sans les réserves financières dégagées par la Ville par l'autofinancement, est en déséquilibre complet. Il manquait, en effet, plus d'un million d'euros par rapport aux recettes fiscales sur Etampes. Il comprend maintenant mieux pourquoi le Débat des Orientations Budgétaires (DOB) était autant axé sur les économies. Il va donc falloir trouver en 2016 les économies pour compenser le manque de ressources lorsque les réserves seront épuisées. La fiscalité locale ajoutée aux produits de services ne parviennent plus à rembourser les frais de gestion et surtout le capital de l'emprunt. En 2016, la majorité ne pourra même pas remplacer le capital de l'emprunt si rien n'est mis en place. Cette situation est l'aboutissement de 18 ans et un peu plus de la gestion de la droite (aux manettes depuis 18 ans). La majorité n'a pas fait diminuer l'endettement.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI précise que le peuple les met « aux manettes ».

Monsieur Mathieu HILLAIRE répond qu'il faut que Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI écoute. Il voit qu'il aimerait intervenir mais il n'a pas encore la parole.

Il manque énormément d'argent pour que le budget 2016 soit complet. Il pense que la majorité va s'attaquer aux transports gratuits. Etant donné le montant manquant, il va falloir faire des coupes franches. D'autant que dans le DOB, il était question de la participation des Etampois aux choix. Or, les habitants n'ont plus aucun choix.

Il avoue avoir été relativement amusé lorsqu'il a constaté que la majorité a diminué de 46% le budget « Fêtes et cérémonies » alors que pendant la campagne électorale, la majorité avait accusé le parti de Monsieur Mathieu HILLAIRE de ne pas savoir lire un budget. C'est exactement ce que la liste, à laquelle appartenait Monsieur Mathieu HILLAIRE, proposait de faire.

Dans le même temps, la majorité continue à vouloir investir dans des caméras qui sont inutiles, à armer la police municipale, et à faire des dépenses surréalistes sachant la situation financière de la Ville. Les Etampois ont pourtant largement été mis à contribution. Depuis 2008, le produit de la fiscalité locale est passée de 16 millions à 21 millions d'euros. Cela revient donc à 4 millions d'euros supplémentaires sur la taxe foncière et la taxe d'habitation.

Monsieur Mathieu HILLAIRE, au risque de se faire taxer d'idéologue, rajoute que sous la gestion de Monsieur Nicolas SARKOZY, la taxe professionnelle a été supprimée. Cette

suppression a basculé sur la dotation de l'Etat qui repose la plupart du temps sur la fiscalité des ménages. Le budget 2015 serait en déséquilibre si les réserves n'étaient pas là.

Il s'est amusé à regarder les frais et les notes d'honoraires d'avocat dépensés par la Ville depuis 2008. Cela représente 1,2 millions d'euros. Il pense que ce chiffre « énorme » est dû à la nature du Maire d'Etampes.

L'autofinancement dégagé par la majorité dans ce budget reposait la plupart du temps sur des subventions, la FCTVA, car le budget 2014 était trop limite. C'est pourquoi la Ville est incapable ensuite d'absorber une baisse de dotations de l'Etat. Il n'est même plus question de jouer sur le nombre de photocopies, des pans entiers de services vont être supprimés. Enfin, il a constaté que la majorité a rogné sur l'entretien de la voirie (-28%) et depuis 2013, le budget associatif a baissé de 10%.

Il s'amuse d'entendre Monsieur Franck MARLIN parler de la Grèce. Il précise qu' « entendre » n'est peut-être pas le mot convenable mais plutôt que « quelqu'un lit sa prose » car puisqu'il n'y a pas de gâteau ce soir, il constate que Monsieur le Maire n'est pas présent. Si la majorité souhaite annuler la dette d'Etampes, il faut faire un audit de la dette. Les besoins en financements et investissements sont fréquents. Ils répondent à une nécessité de la population. L'Etat n'est pas un ménage, la Ville non plus. Un ménage est soumis à son patron qui lui verse un salaire et il ne peut pas faire comme il le souhaite. Il n'est pas possible d'aller voir son patron pour demander des augmentations de 10 ou 20% en arguant ne pas pouvoir boucler les fins de mois. En revanche, la Ville a des leviers. Elle utilise la fiscalité de la Communauté de communes pour pallier à ces déficits. Cela se passe de la même manière au niveau de l'Etat. En effet, une réforme fiscale est attendue depuis longtemps.

Il évoque un reportage diffusé sur Canal + dans l'émission *Le Supplément* (ou peut-être une autre) à propos de Patrick MULLIEZ et de son empire : Auchan, Kiloutou, Decathlon. Ce dernier gagne 1 milliard d'euros et paie 135 euros d'impôts. Les élus de la majorité pavoisent mais, à l'arrivée, ils laissent « les gens dans la merde ». Le budget voté aujourd'hui ne développe aucun service public. Rien n'est dit concernant la régie publique de l'eau alors que les Etampois pourraient économiser 20%. Le ramassage des ordures ménagères est complètement surdimensionné, un camion-poubelle passe tous les jours à Etampes. C'est la seule ville où cela se passe ainsi. Il serait possible de le municipaliser au lieu de le privatiser pour gagner encore de l'argent. Il donne des pistes au cas où Monsieur Eric DELOIRE les suivent, à l'image de ce qui a été fait pour le Marché ou pour le budget « Fêtes et cérémonies ». Peut-être que la majorité reprendra en régie publique les ordures pour réinternaliser et gérer concrètement les coûts.

Il votera contre ce point. D'autant plus que la majorité, qui n'avait aucun programme, n'a pas annoncé la couleur, qu'aucune consultation populaire n'a été organisée. Des coupes ont été faites dans les services sans en parler à la population, à part dans *Etampes Info*, mais cela n'est pas une consultation. La couleur de la majorité est cependant connue, celle de droite. Cela ne va jamais dans le développement du service public, au contraire. Cela permet ainsi à ceux qui paient l'ISF (les 66 qui ne paient quasiment rien) de bien se cacher.

Il est désolant d'en arriver là, d'entendre le Maire parler de la Grèce. Au regard des chiffres, la Ville est à 153,6% par rapport au produit de fonctionnement. Le Chef de la majorité, qui n'est pas là malheureusement, va ensuite faire la leçon sur la Grèce en arguant le fait que les Grecs doivent de l'argent aux Français et doivent le rembourser.

Le problème est que la majorité ne veut pas prélever l'impôt. C'est un « panier percé ». Elle n'a aucune volonté politique de le faire, pourtant la France n'a jamais eu autant d'argent. Il rappelle l'exemple de Patrick MULLIEZ qui ne paie que 135 euros d'impôts (l'équivalent de la redevance télévisuelle) et gagne 1 milliard d'euros. Ce dernier paie moins d'impôts que

Monsieur Mathieu HILLAIRE. Il est scandalisé. Les élus de la majorité sont le symbole de ce scandale car ils ne dénoncent rien et accusent ensuite le Parti Socialiste d'enlever les dotations de l'Etat. La population ne veut plus de ces élus.

Monsieur Mathieu HILLAIRE n'a pas honte de le dire : les électeurs de l'UMP se font phagocyter par le Front National. A Etampes, la majorité a perdu 1 500 voix entre 2008 et 2015. Elles sont toutes passées au Front National. Cela va continuer car la majorité municipale est incapable d'arrêter la droitisation de son parti. De la même manière, Madame Marie-Claude GIRARDEAU en tant que Conseillère Régionale a voté contre le Pass Navigo à 70 euros. Les mesures pour le pouvoir d'achat ne sont pas l'apanage de la majorité municipale car elles doivent être financées. Leurs amis, qui ont un peu d'argent, ne veulent pas de ces mesures. Pour être élue, cette majorité a des soutiens et il croit savoir lesquels.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI propose à Monsieur Mathieu HILLAIRE d'attendre 2020, comme il l'avait dit aux prédécesseurs et collègues de Monsieur Mathieu HILLAIRE qui siégeaient avant les élections municipales de mars 2014 et voulaient mettre la majorité dehors. Les comptes seront faits à ce moment là. Le gagnant sera désigné à la fin du match. Il passe ensuite la parole à Monsieur Eric DELOIRE.

Monsieur Eric DELOIRE explique que le budget 2014 a été tenu, comme le montrent le compte de gestion et le compte administratif.

Monsieur Mathieu HILLAIRE précise qu'il n'a pas dit le contraire.

Monsieur Eric DELOIRE poursuit en disant que les dépenses ont bien été égales aux recettes.

De plus, un autofinancement a été dégagé en 2014 pour 2015 : il s'élève à plus d'1 million d'euros. Il a déjà trouvé le million supérieur pour le budget 2016.

Cette année, il s'agit d'un budget à « base zéro ». Il y a eu une réforme de la conception du budget à Etampes grâce à l'informatique. Maintenant les budgets sont tous en déconcentrés. La décision d'exécution des budgets se trouve au niveau des chefs de service. Concernant la conception-réalisation du budget, les chefs de service ont fait leurs prévisions. Il leur a été demandé évidemment de faire des économies. Ils se sont tous prêtés au jeu et pas sur ordre. Les discussions ont été très intéressantes. Par exemple, à propos du budget « Fêtes et cérémonies », il assure à Monsieur Mathieu HILLAIRE qu'il n'a pas été revu sur sa demande. En effet, pour faire des économies, la Ville a décidé de développer des petits travaux faits au niveau des équipes des services techniques afin d'éviter le recours à des prestataires extérieurs.

De la même manière, il ne faut pas avoir de dogme « tout public » ou « tout privé » : dans certains domaines. Si la prestation extérieure est préférée, c'est qu'elle coûte moins cher, tout simplement.

Le budget 2015 se tiendra, il est bon. Il ne peut pas personnellement anticiper pour 2016. Si 2015 ressemble peu ou prou à 2014, cela conviendra et alors il assure que dans ce cas, il en sera de même en 2016, sans augmenter les taux.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI suggère d'en reparler au CA 2015, comme il avait été dit l'an dernier, de reparler du budget 2014 au CA 2015. Il donne la parole à Monsieur François JOUSSET.

Monsieur François JOUSSET souhaite lire une explication de vote.

« Monsieur le Maire,

Le budget 2015 de l'Etat confirme le tournant libéral que l'Exécutif a choisi et assume, même après la déroute des Départementales : transferts massifs de l'argent consacré aux besoins humains, au service public, aux dépenses sociales, aux équipements, et services de proximité mis en œuvre par les collectivités locales. L'Etat préfère la compétitivité des grands groupes financiers qu'il exonère par de nombreux cadeaux : impôts, taxes diverses, niches fiscales et crédits d'impôts, sans aucune contrepartie de créations de richesses à redistribuer, d'emplois ou de formations. L'Etat réduit considérablement, de budgets en budgets, les marges de manœuvre pour construire un budget progressiste pour notre commune. Voilà donc un constat que nous partageons mais ce que nous avons en commun évidemment s'arrête là.

Déjà, lors du Débat sur les Orientations Budgétaires, vous rappeliez le cadre général, celui d'une politique libérale et d'austérité de l'Etat sous la gouvernance du Parti Socialiste. Mais aviez-vous besoin de vous appuyer sur cette politique comme un estropié sur ses béquilles, non pas pour combattre cette politique comme vous le prétendez, mais pour l'accompagner et même l'amplifier.

Car vous nous présentez un budget où les coupes affichées seront à nouveau supportées par les habitants les plus fragiles et les plus touchés par la crise. Ce sont eux également qui devront supporter les hausses décrites par mon collègue Monsieur Mathieu HILLAIRE qui prévoit, et je partage assez son avis, une hausse de la fiscalité pour les prochaines années pour la Ville, et cette année pour la CCESE.

De nombreuses associations se plaignent d'être contraintes de revoir à la baisse leur activité. En cause : le recul du soutien public, et particulièrement communal sur fond d'austérité aggravée. Elles ont pourtant un rôle crucial pour le lien social : l'engagement citoyen, l'éducation populaire, l'apprentissage de la démocratie, le dynamisme économique, la culture... Vous nous avez annoncé lors du Débat d'Orientations Budgétaires que les associations dont les subventions départementales avaient été réduites ou coupées ne recevraient pas de subventions municipales car vous le disiez : « il n'y a pas de raison ». Mais l'arrivée d'une majorité de droite au département et les annonces faites par son président nous confirme que ces subventions ne seront pas rétablies pour autant. Alors Monsieur le Maire, gauche ou droite, il n'y a plus de différence ?

A l'examen de votre document, tous les budgets sont en diminution et particulièrement ceux qui ne le devraient pas. Il en est ainsi de certaines dépenses d'équipement, l'enseignement et la formation qui passe de 214 272 euros à 120 303 euros soit une baisse de 56% sur 2014, alors que déjà ce poste en 2014 était en baisse de 60% par rapport à 2013. On ne voit aucune dépense d'équipements prévue pour le sport et la jeunesse. De plus, vous considérez que l'achat de nouvelles caméras, lourd investissement, qui, comme vous le dites vous-mêmes, rassurent les citoyens au détriment de la présence humaine, est le seul moyen de lutter contre l'insécurité. Quant au budget du personnel, nous avons tous compris qu'il était pour vous une charge communale et non un moyen d'accompagnement indispensable de l'action municipale.

De plus, on pourrait sourire du niveau des endettements que vous mettez en avant : 270 K€ au regard d'une dette qui reste de l'ordre de 52 millions d'euros pour ce qui concerne les emprunts faits auprès d'établissements financiers. Cela représente 0,52% de l'endettement : c'est ridicule. A ce rythme, il faudra des décennies, et vous le savez bien, à Etampes, pour retrouver un niveau normal d'endettement.

Je l'avais déjà aussi évoqué à l'occasion du DOB et je n'y reviendrai pas dans le détail mais en matière de logement, santé, sport, jeunesse, action sociale, aménagement et croissance de la ville, nous ne partageons pas vos choix. Sur l'évolution des logements sociaux, la liste d'attente des demandeurs ne diminue pas depuis des années parce que vos choix ne peuvent

satisfaire les demandes des Etampois, mais seulement les promoteurs qui bétonnent notre ville. Sur la santé : ce sujet ne semble pas préoccuper votre majorité municipale. Pourtant, nous le savons, plus d'un tiers de la population renonce aux soins, alors il est urgent de développer une réelle politique de prévention, notamment auprès des jeunes et d'envisager la construction d'un centre municipal de santé. Oui, je sais, c'était dans notre programme et pas dans le vôtre, inexistant par ailleurs. Vous nous avez montré en d'autres occasions que vous saviez y puiser, alors allez-y ! C'est sous licence libre.

De notre point de vue, la Ville d'Etampes devrait être un bouclier social, avec des politiques solidaires de promotion d'une véritable qualité de vie pour tous les Etampois, ce qui n'est pas le cas. L'agenda 21 n'existe pas à Etampes car vous étiez sûrs de pouvoir faire mieux. Nous en voyons le résultat. Où sont les moyens et actions initiés par la Ville sur les traitements énergétiques de l'habitat afin de lutter contre la fracture énergétique ? La gestion publique de l'eau n'est jamais abordée comme une visée possible. Pourtant dans les villes où elle est mise en place, les factures d'usagers se sont très sensiblement réduites. La sécurité, je reviens dessus : la vidéo-protection, lourd investissement, n'est pas ce qu'attendent les habitants des quartiers qui souffrent de l'insécurité, ne nous y trompons pas. Ce qu'ils souhaitent, c'est une véritable politique d'humanisation de la ville, avec des ilotiers en nombre suffisant, de la présence humaine dans tous les locaux publics. Enfin, quelques mots de la réforme des rythmes scolaires. Cela reste un vrai débat sur l'éducation qui doit être national bien sûr. Elle est à refonder en visant à ce qu'elle réponde aux besoins des enfants qui n'ont que l'école pour réussir. Notre commune ne doit pas être un bouche-trou des rythmes scolaires imposés. Mais elle ne doit pas non plus renoncer à un périscolaire de qualité en exigeant des moyens.

Vous parlez souvent de dialogue, de concertation mais les Etampois se sentent écartés des débats qu'ils soient budgétaires ou sur les rythmes scolaires. Les habitants des quartiers, les parents d'élèves, les jeunes demandent à être codécideurs des choix structurant la vie sociale. Vous avez créé des conseils de quartiers où vous choisissez seuls leur composition, sans pouvoir, sans budget, juste un faux-semblant. Nous voulons au contraire un budget qui redéveloppe les services publics de proximité ; un budget où les efforts en matière de développement durable ne soit pas qu'un catalogue d'affichages publicitaires mais une action de la municipalité ; un budget qui constitue un véritable pilier social ; un budget qui n'abandonne personne, ni les précaires, les retraités aux maigres pensions, ni les personnels communaux dont le pouvoir d'achat diminue chaque année faisant basculer certains agents, même fonctionnaires, dans la précarité ; un budget qui s'occupe de la jeunesse étampoise, première catégorie touchée par le chômage, le mal-logement etc... ; un budget qui met de vrais moyens pour la démocratie afin que les citoyens soient acteurs des décisions de leur ville. Bref, une toute autre politique que celle que vous menez depuis 20 ans et dont vous vous satisfaites année après année. Voici Monsieur le Maire, mes chers collègues, les raisons qui font que je ne voterai pas ce budget 2015 présenté ce soir. »

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI le remercie et passe la parole à Monsieur Eric DELOIRE.

Monsieur Eric DELOIRE revient sur un chiffre qui l'a interpellé à propos des dépenses du service de la vie scolaire. La différence entre 2014 et 2015 s'explique par les dépenses liées aux personnes qui faisaient traverser la route et par les accompagnants dans les bus qui ne sont plus intégrés dans le budget scolaire mais dans les services fonctionnels. C'est là que réside la différence qui apparaît alors comme une baisse pour Monsieur François JOUSSET.

Monsieur François JOUSSET précise qu'il a pris, dans le tableau, les chiffres uniquement dans les dépenses d'équipements non pas sur les dépenses de personnels.

Monsieur Eric DELOIRE explique alors que la baisse des dépenses d'équipements est liée à l'important effort fourni lors de ces dernières années pour faire en sorte que les écoles soient

en bon état. Un des plus gros projets d'investissement du budget 2015 est la réfection du toit de l'école Jacques Prévert. Il faut que des demandes concernant les dépenses d'équipements soient faites. L'idée n'est pas de dépenser pour dépenser, il doit exister un besoin.

Monsieur François JOUSSET en conclut donc que tout va bien.

Monsieur Eric DELOIRE répond que tout ne va pas bien dans le meilleur des mondes, mais qu'il n'est pas possible de dépenser plus que ce que la Ville possède.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI reprend les propos de Monsieur François JOUSSET concernant la partie « jeunesse et sport » qui soulignait que rien n'était prévu en termes d'investissements.

Monsieur François JOUSSET pense que Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI va lui parler des vestiaires de rugby.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI ne comptait pas du tout en parler. Il souhaite évoquer l'équipement scolaire à vocation sportive qui va se faire dans le quartier Saint-Michel. Un suppléant sera nommé tout à l'heure pour la constitution du jury. Le projet est lancé dans le cadre de l'opération ANRU, à laquelle la Ville participe.

Pour répondre à Monsieur François JOUSSET, **Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI** ajoute ne pas avoir eu la chance, lui, d'aller à l'école d'un Parti.

Monsieur François JOUSSET rétorque que lui non plus.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI n'a donc pas d'éléments de langage prédigérés sur les budgets et sur la conduite de la gestion d'une Ville ou de sa politique. La majorité est au plus près de la réalité, ce qui apparemment plait aux Etampois puisqu'ils leur ont accordé encore, il y a tout juste un an, leur confiance. Il le répète : le budget 2015 sera de nouveau abordé lorsqu'il sera question du compte administratif 2015.

Il passe la parole à **Monsieur Pascal BONIN** qui lit une déclaration :

« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Ce budget est celui qui doit nous permettre de mettre en action les orientations budgétaires que vous nous avez présentées. Les élus « d'Etampes qui ose et agit » vous ont déjà fait part de leurs remarques. Ce budget ne défend pas le pouvoir d'achat des Etampois, comme vous le dites. Il continue de creuser le trou dans lequel se trouvent les finances communales.

Nous ne voterons pas pour un budget qui va mettre à mal le régime indemnitaire des agents. Nous ne voterons pas pour un budget qui fait des associations, la cible de votre rigueur. Nous ne voterons pas pour un budget qui nous emmène vers la privatisation de certains services municipaux. Nous ne voterons pas non plus pour un budget qui continue de tirer notre ville vers le bas.

Ce budget est donc celui d'un Maire absent en permanence, d'une majorité aux ordres et surtout celui d'une équipe municipale sans imagination, sans volonté, sauf celle d'être réélue. Les Etampois sont oubliés Monsieur le Maire. Le personnel est maltraité mais bizarrement vous arrivez à faire encore illusion, peut-être en basculant une majorité des charges sur la CCESE. Mais c'est un autre débat.

Monsieur le Maire, nous voterons donc contre ce budget et tous les points à l'ordre du jour qui concernent les finances municipales. Merci de votre écoute. »

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI demande s'il a bien compris que Monsieur Pascal BONIN ne votera donc pas comme en commission.

Monsieur Pascal BONIN confirme qu'il ne votera pas comme en commission.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI explique qu'en commission politique de la Ville, Monsieur Pascal BONIN avait voté « pour » et qu'aujourd'hui, il vote « contre ». Peut-être est-ce son mode de fonctionnement : voter « pour » ceux qui suppriment les dotations de l'Etat à la Ville, « pour » la loi Macron, pour tout, mais pas pour le budget proposé par les élus de la majorité. C'est le choix de Monsieur Pascal BONIN mais les électeurs ont fait payer ce genre de choix il n'y a pas si longtemps et continueront à le faire payer.

Monsieur Mathieu HILLAIRE interpelle Monsieur Eric DELOIRE à propos de la construction du budget concernant les produits de service qui passent de 2,7 millions d'euros à 3 334 000 euros. Il voudrait savoir d'où proviennent ces euros (chapitre 70).

Monsieur Eric DELOIRE répond que cela concerne la régularisation sur le financement des services mutualisés de la Communauté de communes dès 2013 (compte 70-816). Cela est imposé par la loi. La majorité n'a pas décidé de le faire toute seule, elle se fait taper sur les doigts si la règle n'est pas appliquée.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI demande s'il y a d'autres observations.

Monsieur Mathieu HILLAIRE revient sur l'explication de Monsieur Eric DELOIRE à propos de la manière d'appliquer l'austérité en donnant au chef de services une pseudo-liberté de décision.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI et **Monsieur Eric DELOIRE** répondent de concert que ce n'est pas une pseudo-liberté.

Monsieur Mathieu HILLAIRE poursuit en expliquant qu'il ne s'agit pas d'une nouveauté et que le privé le pratique depuis des années. Il est question soi-disant de « responsabiliser les chefs de service », mais au bout du compte, ce sont toujours les prestations qui en subissent les conséquences. Les choses ne sont jamais bien faites avec moins de budget.

Il se permet de revenir sur le budget « Fêtes et cérémonies » évoqué tout à l'heure. Si les prestations sont les mêmes, avec deux fois moins d'argent, la Ville en a donc perdu beaucoup pendant des années. En considérant que ce budget s'élevait à 400 000 euros par an, cela fait beaucoup en 18 ans. Il propose que la facture soit envoyée à la majorité et se demande si certains dormaient lors des Conseils Municipaux. Il trouve que c'est grave si la majorité considère que 400 000 euros n'est pas grand-chose. Il conclut que c'est de la mauvaise gestion et demande comment la majorité a pu faire et laisser faire cela. Il déplore l'absence du chef (aussi appelé Monsieur le Maire ou le patron) pour lui répondre.

Monsieur Eric DELOIRE explique que la Ville avait un contrat avec la société « LMO » pour toutes les prestations des fêtes et cérémonies. Ce contrat s'est terminé et la Ville a pris à son compte les « fêtes et cérémonies ». Certaines d'entre elles ont, il faut l'avouer, été redimensionnées, ce qui explique également la baisse du budget.

Monsieur Mathieu HILLAIRE rétorque que les prestations ne sont donc pas les mêmes.

Monsieur Eric DELOIRE précise que le service est rendu.

Monsieur Mathieu HILLAIRE considère que le redimensionnement est de la « *novlangue* » et demande à Monsieur Eric DELOIRE de dire concrètement ce que la Ville fait en moins.

Monsieur Eric DELOIRE précise que la Ville dépense moins. Il prend l'exemple de la suppression d'une minute lors du feu d'artifices.

Monsieur Mathieu HILLAIRE considère alors que cela relève d'une mauvaise gestion. Ce problème est insoluble.

Il revient sur les propos de Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI à propos de la loi Macron. Il est assez au courant de ce qui se passe, pour le suivre comme beaucoup d'autres à travers les *médias*. Il évoque le parti politique auquel appartient Monsieur COLOMBANI.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI demande de quel parti parle Monsieur Mathieu HILLAIRE.

Monsieur Mathieu HILLAIRE poursuit en disant qu'évidemment, Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI est dans un parti politique. Il faut être serein avec cela, ce n'est pas un problème.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI assure être très serein.

Monsieur Mathieu HILLAIRE reprend en disant qu'à Etampes, tout le monde essaie de se défendre d'être dans un parti. Mais personne n'est dupe.

Concernant la loi Macron, Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI a fait savoir qu'il était contre cette loi. Oui, son parti est contre effectivement, car elle ne va pas assez loin. Elle ne libéralise pas assez les services, ne privatise pas assez. Cela ne leur convient donc pas. Pendant des années, la majorité a privatisé à tout va à Etampes. Aujourd'hui, en période d'austérité, la majorité s'aperçoit que faire les menus travaux en interne, peut être une bonne solution car cela permet d'économiser de l'argent. Soit. Pendant une quinzaine d'années, la majorité municipale s'est endormie. Elle s'aperçoit aujourd'hui qu'il est possible d'économiser 46% sur un budget, pour le même service. Puis elle se justifie en disant que le service n'est finalement pas le même. Cela relève donc d'une mauvaise gestion.

Il remarque qu'il a encore énervé Madame Marie-Claude GIRARDEAU.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI salue l'intervention de Monsieur Mathieu HILLAIRE et note que l'élu de l'opposition sait tout, a réponse à tout et connaît tout. **Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI** se console de savoir que la marge de progression de la majorité est grande.

Monsieur Mathieu HILLAIRE demande si Madame Marie-Claude GIRARDEAU peut intervenir.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI répond que Madame Marie-Claude GIRARDEAU ne veut plus intervenir.

Madame Marie-Claude GIRARDEAU souhaite néanmoins dire une phrase très simple. Une fois n'est pas coutume. D'habitude, Monsieur Mathieu HILLAIRE lui pose des questions. Cette fois, c'est elle qui pose des questions. Elle revient sur l'exemple pris par l'élu de l'opposition sur le malheureux salarié qui acquitte ses impôts. Elle demande à Monsieur Mathieu HILLAIRE ce que fait un salarié lorsque son patron lui baisse son salaire et ce que fait une commune lorsque l'Etat lui baisse ses dotations.

Monsieur François JOUSSET considère que le salarié doit demander une augmentation.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI indique que Monsieur Mathieu HILLAIRE répond à Madame Marie-Claude GIRARDEAU.

Monsieur Mathieu HILLAIRE ignore où la majorité était ces derniers temps, mais ces situations-là existent dans le pays. Il cite l'exemple de Continental Claire-voie et cite Monsieur Xavier MATHIEU. Les salariés en France ne sont pas fainéants.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI et **Madame Marie-Claude GIRARDEAU** précisent qu'ils n'ont jamais dit cela.

Monsieur Mathieu HILLAIRE le sait et demande à ne pas être interrompu. La première chose que font les salariés lorsque leur patron les menace, par exemple, de délocaliser leur entreprise, est de se mobiliser pour tenter de garder leur travail en France. Ils sont prêts à faire deux heures de plus par semaine. A l'époque, les salariés de Continental Claire-voie étaient passés de 35 à 37 heures. Ce nouveau rythme a duré un an et demi pendant lequel ils ont été essorés. Il suppose que Madame Marie-Claude GIRARDEAU ne connaît pas les cadences d'usine.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI intervient pour dire à Monsieur Mathieu HILLAIRE qu'il ne répond pas à la question de Madame Marie-Claude GIRARDEAU et suppose qu'il est allé à la même école que celle de Monsieur François JOUSSET.

Monsieur Mathieu HILLAIRE sait bien que Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI aime couper la parole, mais il souhaiterait aller au bout de son propos.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI explique que le Président de séance donne la parole mais peut aussi la retirer.

Monsieur Mathieu HILLAIRE le concède.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI l'invite à poursuivre.

Monsieur Mathieu HILLAIRE ne trouverait pas cela très démocratique, d'autant que jusqu'à présent, les choses se déroulaient bien : il ne voit pas pourquoi cela changerait.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI indique que cela continuera.

Monsieur Mathieu HILLAIRE revient sur la question des salariés qui, la plupart du temps, acceptent de travailler plus pour ne pas perdre leur emploi.

Madame Marie-Claude GIRARDEAU précise qu'ils réduisent leurs dépenses.

Monsieur Mathieu HILLAIRE répond par la négative : à ISO salaire, les salariés travaillent plus. C'est ainsi que les choses se passent dans les usines, lorsqu'elles souhaitent faire de la productivité à ISO effectif.

Il reprend l'exemple de Continental Claire-voie : il sait bien que Madame Marie-Claude GIRARDEAU n'est pas au courant, même si elle devrait pourtant car cela la renseignerait sur les mesures politiques à prendre. Il constate qu'elle n'est pas intéressée par ce sujet. A Continental Claire-voie, les salariés ont été essorés pendant deux ans. Puis Continental a fermé l'usine complètement. Les salariés ont été licenciés. Le droit du travail a reconnu que les licenciements étaient abusifs, mais l'entreprise est fermée depuis 5 ans maintenant.

Concernant la baisse des salaires : la première chose que font des salariés dans ce cas est de se mettre en grève. Ce droit existe encore en France et les salariés y ont recours. La menace de baisse des salaires, dans les grandes entreprises, ne se passe pas en toute impunité. Les syndicats existent encore. Les gens lèvent encore la tête, même si elle souhaiterait que cela ne soit pas le cas et même si la façon de parler de Monsieur Mathieu HILLAIRE ne lui plaît pas, car elle n'a pas l'habitude d'échanger avec un citoyen *lambda*, ainsi qu'il se qualifie.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI précise que Monsieur Mathieu HILLAIRE est un élu.

Monsieur Mathieu HILLAIRE infirme : il ne se voit pas en élu, il est un citoyen. Il existera toujours des gens qui lèveront la tête et se mettront en face de la majorité. Il fait référence à la remarque de Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI à propos de Monsieur François JOUSSET et le fait qu'il débiterait des choses de façon scolaire ou qu'il aurait appris dans une école : la même remarque pourrait être faite à Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI. Ce dernier n'a rien appris : la technique qui consiste à se défendre d'être dans un parti politique tout en se revendiquant de droite est connue comme le loup blanc. Il s'agit du positionnement politique de Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI. Monsieur Mathieu HILLAIRE souhaiterait qu'on permette à l'opposition d'avoir le sien également. En revanche, si Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI connaît l'adresse d'une bonne école, il faut la partager : il ignore si c'est l'UMP – parfois il est difficile de les distinguer du Front National, il faut changer le nom - ou Les Républicains mais il souhaite la connaître.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI demande si d'autres élus souhaitent intervenir et questionne Madame Marie-Claude GIRARDEAU pour savoir si la réponse de Monsieur Mathieu HILLAIRE lui convient. **Madame Marie-Claude GIRARDEAU** acquiesce.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI propose que soient votées de manière globale les recettes et les dépenses, en fonctionnement et en investissement. Aucune objection n'est faite.

Le Conseil municipal, par 28 voix Pour et 4 voix Contre, décide de voter le budget primitif principal 2015 par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement et autorise Monsieur le Maire à effectuer des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre.

7. COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur Eric DELOIRE explique que le **Compte Administratif 2014 du budget assainissement** établi conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49, conforme au compte de gestion du trésorier payeur, se présente ainsi qu'il suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

En 2014, les travaux d'assainissement ont notamment concerné des travaux sur réseau d'assainissement eaux usées rue de la Croix de Vernailles dans le cadre de la rénovation du quartier Saint Michel, la poursuite des études relatives à l'actualisation du schéma directeur assainissement, la pose d'un collecteur eaux usées avenue du 8 mai 1945.

Recettes réalisées 419 215,79 €

Dépenses réalisées 344 493,72 €

1. Excédent antérieur reporté 448 014,14 €

Solde d'exécution 522 736,21€

Les dépenses 2014 engagées mais non mandatées au 31 décembre 2014 s'élèvent à 115 941,87 € et à 40 394,13 € sur les recettes.

Après reprise des restes à réaliser, il se dégage donc un excédent réel de 447 188,47 €.

SECTION D'EXPLOITATION :

Recettes 376 404,42 €

Dépenses 332 042,22€

Excédent antérieur reporté 555 734,66 €

Excédent de clôture 600 096,86 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2014.

Madame Marie-Claude GIRARDEAU demande s'il y a des questions ou des interventions.

Monsieur Mathieu HILLAIRE demande des précisions concernant l'excédent de clôture afin de savoir à quoi il sera utilisé et s'il le sera dans sa totalité.

Monsieur Eric DELOIRE explique que les budgets sont annuels. Or, pour faire le maximum d'autofinancement pour l'investissement, il est préférable de faire le maximum d'excédents de clôture sur plusieurs années pour ensuite pouvoir lancer une opération. Il cite, pour donner un exemple de projet, la mise en place de récupérateurs à destination de l'arrosage municipal, par exemple. Rien n'est pour le moment écrit : il s'agit d'un « *simili* projet ».

Madame Marie-Claude GIRARDEAU ne constate aucune autre intervention.

Sorties en séance de Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI, et Madame Elisabeth DELAGE (+ pouvoir)

Le Conseil municipal, par 25 voix Pour et 4 voix Contre, approuve le Compte Administratif 2014

**8. AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014-
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49, le solde d'exécution de la section d'investissement est corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes :

La section d'investissement présente un excédent de clôture de 522 736,21 €.

Après reprise des restes à réaliser 2014 qui s'élèvent en dépenses à 115 941,87€, et en recettes à 40 394,13 il se dégage un excédent de 447 188,47 € qui sera obligatoirement affecté à des dépenses d'investissement en 2015.

L'excédent de la section d'exploitation de l'exercice 2014 d'un montant de 600 096,86 € peut être reporté en exploitation ou affecté à des dépenses d'investissement en 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *De reporter le résultat de fonctionnement d'un montant de 600 096,86 € en section d'exploitation (ligne budgétaire 002)*
- *De comptabiliser en recettes sur la ligne budgétaire 001 l'excédent d'investissement de 522 736,21 €*

Madame Marie-Claude GIRARDEAU ne constate aucune autre intervention.

Sorties en séance de Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI, et Madame Elisabeth DELAGE (+ pouvoir)

Le Conseil municipal, par 25 voix Pour et 4 voix Contre, décide de reporter le résultat de fonctionnement d'un montant de 600 096,86 € en section d'exploitation (ligne budgétaire 002) et de comptabiliser en recettes sur la ligne budgétaire 001 l'excédent d'investissement de 522 736,21 €

9. BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le budget annexe assainissement, régi par l'instruction budgétaire et comptable M 49, tel qu'il vous est présenté fait apparaître :

Une section d'exploitation équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 928 332.86 €

Une section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 1 345 163.20 €

La section d'investissement intègre, dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, les travaux de mise en conformité des raccordements aux réseaux de 58 bâtiments publics. L'étude préalable à ce programme pluriannuel de travaux, dont la prestation a été confiée à la société HYDRATEC, fait également l'objet d'une inscription budgétaire.

De même, sont inscrits au sein de ce budget les crédits nécessaires à la poursuite de la rénovation urbaine du quartier Saint Michel.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *De maintenir pour l'année 2015, la surtaxe communale d'assainissement au tarif de 0,18 € HT/m³,*
- *D'approuver le budget primitif Assainissement 2015 conformément aux tableaux ci joint et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre.*

Madame Marie-Claude GIRARDEAU passe la parole à Monsieur Eric DELOIRE.

Monsieur Eric DELOIRE explique qu'il est proposé au Conseil Municipal :

- de maintenir pour l'année 2015, la surtaxe communale d'assainissement au tarif de 0,18 euros HT/m³, ainsi, la section d'exploitation sera équilibrée aussi bien en dépenses qu'en recettes pour un montant de 928 332,86 euros et d'une section d'investissement équilibrée aussi bien en dépenses qu'en recettes à hauteur de 1 345 163,20 euros ;

Madame Marie-Claude GIRARDEAU ne constate aucune autre intervention.

Sorties en séance de Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI, et Madame Elisabeth DELAGE (+ pouvoir)

Le Conseil municipal, par 25 voix Pour et 4 voix Contre, décide de maintenir pour l'année 2015, la surtaxe communale d'assainissement au tarif de 0,18 € HT/m3, approuve le budget primitif Assainissement 2015 conformément aux tableaux présentés et autorise Monsieur le Maire à effectuer des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre.

10. COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le Compte Administratif 2014 du budget eau potable établi conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49, conforme au compte de gestion du trésorier payeur, se présente ainsi qu'il suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

En 2014, les travaux réalisés sur le budget Eau Potable ont principalement concerné la réalisation de trois réserves incendie

Recettes réalisées 313 861,11 €

Dépenses réalisées 356 735,76 €

2. Excédent antérieur reporté 166 459,48 €

Solde d'exécution 123 584,83 €

Les dépenses 2014 engagées mais non mandatées au 31 décembre 2014 s'élèvent à 3 013,98 € et 0 € pour les recettes soit un solde négatif de 3 013,98 €.

Ainsi, après reprise des restes à réaliser, il se dégage donc un excédent réel de 120 570,85 €.

SECTION D'EXPLOITATION :

Recettes 320 579,70 €

Dépenses 263 564,21 €

Excédent antérieur reporté 228 609,84 €

Excédent de clôture 285 625,33 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2014.

Madame Marie-Claude GIRARDEAU demande s'il y a des questions ou interventions.

Sorties en séance de Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI, et Madame Elisabeth DELAGE (+ pouvoir)

Le Conseil municipal, par 25 voix Pour et 4 voix Contre, approuve le Compte Administratif 2014

11. AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014– BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49, le solde d'exécution de la section d'investissement est corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes :

La section d'investissement présente un excédent de clôture de 123 584,83 €.

Après reprise des restes à réaliser d'un montant de 3 013,98 €, il se dégage un excédent de 120 570,85 € qui sera obligatoirement reporté pour des dépenses d'investissement en 2015.

L'excédent de la section d'exploitation de l'exercice 2014 d'un montant de 285 625,33 € peut être reporté en section d'exploitation ou affecté en section d'investissement du budget 2015.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **De reporter le résultat d'exploitation d'un montant de 285 625,33 € en section d'exploitation (ligne budgétaire 002).**
- **De comptabiliser en recettes sur la ligne budgétaire 001 l'excédent d'investissement de 123 584,83 €**

Madame Marie-Claude GIRARDEAU ne constate aucune question.

Sorties en séance de Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI, et Madame Elisabeth DELAGE (+ pouvoir)

Le Conseil municipal, par 25 voix Pour et 4 voix Contre, décide de reporter le résultat d'exploitation d'un montant de 285 625,33 € en section d'exploitation (ligne budgétaire 002) et de comptabiliser en recettes sur la ligne budgétaire 001 l'excédent d'investissement de 123 584,83 €

12. BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le budget primitif Eau Potable, régi par l'instruction budgétaire et comptable M 49, tel qu'il vous est présenté fait apparaître :

Une section d'exploitation équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 581 261.33 €

Une section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 643 794.16 €

Les travaux d'investissement prévus concernent :

- **la poursuite de la rénovation urbaine du quartier Saint Michel (réseau eau potable nouvelles voies)**
- **la poursuite de l'étude HYDRATEC entamée en 2014**
- **la maintenance des bouches d'arrosage, d'incendies, des fontaines et autres et de l'ensemble des réseaux d'adduction d'eau potable**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **De maintenir pour l'année 2015, la surtaxe communale d'eau potable au tarif de 0,12 € HT/m³**
- **D'approuver le budget primitif Eau Potable 2015 conformément aux tableaux ci joint et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre.**

Madame Marie-Claude GIRARDEAU demande s'il y a des questions et donne la parole à Monsieur Mathieu HILLAIRE.

Monsieur Mathieu HILLAIRE note que, dans ce point, est inscrit : « *la poursuite de la rénovation urbaine du quartier Saint-Michel (réseau eau potable nouvelles voies)* ».

Monsieur Eric DELOIRE confirme que cela figure dans ce budget.

Monsieur Mathieu HILLAIRE souhaite savoir de quelles voies il est question.

Monsieur Bernard LAPLACE précise qu'il s'agit de la voie de « la Serpentine » entre autres, ainsi que de la voie « Derancourt », à partir du mois prochain.

Madame Marie-Claude GIRARDEAU ne constate aucune autre question.

Sorties en séance de Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI, et Madame Elisabeth DELAGE (+ pouvoir)

Le Conseil municipal, par 25 voix Pour et 4 voix Contre, décide de maintenir pour l'année 2015, la surtaxe communale d'eau potable au tarif de 0,12 € HT/m³, approuve le budget primitif Eau Potable 2015 conformément aux tableaux présentés et autorise Monsieur le Maire à effectuer des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre.

13. BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES – ANNEE 2014

Retour de Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI, et Madame Elisabeth DELAGE (+ pouvoir)

L'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales stipule dans son 8^{ème} alinéa que les collectivités territoriales doivent établir le tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article 300-5 du code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme rappelé ci-dessus, le tableau établissant le bilan des acquisitions et de cessions de l'année 2014 vous est soumis ci après.

1° Etat des acquisitions :

<i>Date d'acquisition</i>	<i>Désignation de l'immobilisation</i>	<i>Numéro Mandat</i>	<i>valeur de l'acquisition</i>	<i>imputation comptable</i>
2111-Terrains nus				
05/03/2014	TERRAIN 2 RUE J.E. GUETTARD (rétrocession de voirie)	657	1,00	2111-820
05/03/2014	FRAIS S/ACQUISITION TERRAIN 2 RUE J.E.GUETTARD	658	862,39	2111-820
29/04/2014	TERRAIN DOMAINE DES HAUTS VALLONS – ZAC DU PLATEAU DE GUINETTE (rétrocession des voiries et espaces verts)	1757	1,00	2111-824
29/04/2014	FRAIS S/ACQUISITION TERRAIN DOMAINE DES HAUTS VALLONS – ZAC DE GUINETTE	1758	999,06	2111-824
27/11/2014	PARCELLE DE TERRAIN ROUTE DE MORIGNY AD355 (opération d'aménagement de la RD 207)	5313	37 980,00	2111-824
27/11/2014	PARCELLE DE TERRAIN ROUTE DE MORIGNY AD553 (opération d'aménagement de la RD 207)	5314	6 000,00	2111-824

Total des frais d'acquisitions : 45 843,45 €

2° Etat des cessions :

<i>Date de la cession</i>	<i>Désignation de l'immobilisation</i>	<i>Numéro titre de recettes</i>	<i>valeur de la cession</i>	<i>imputation comptable</i>
775 - Cessions				
16/06/2014	CESSION DE L'IMMEUBLE BATI 26 RUE J.B. EYNARD AW14	1796	77 000,00	775-020

Total des cessions : 77 000,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ***de prendre acte du présent bilan.***

Madame Marie-Claude GIRARDEAU laisse la parole à Monsieur Eric DELOIRE.

Monsieur Eric DELOIRE fait un bilan de toutes les acquisitions et cessions immobilières qui ont eu lieu en 2014. Elles ont toutes fait l'objet de délibérations lors des différents conseils municipaux. Il s'agit simplement de réunir le tout dans un seul document. Le total des frais d'acquisitions est de 45 843,45 euros et le total des cessions est de 77 000 euros.

Monsieur Mathieu HILLAIRE demande quel est le périmètre de la rétrocession des Hauts Vallons.

Monsieur Eric DELOIRE répond qu'il s'agit des voiries et des espaces verts.

Monsieur Mathieu HILLAIRE sait cela mais précise qu'il souhaite connaître le périmètre géographique, car il en existe bien deux.

Monsieur Gilles BAUDOUIN répond qu'il s'agit de celui de cet été, celui du bas.

Monsieur Mathieu HILLAIRE demande pourquoi il a été fait deux parties sur le document.

Monsieur Eric DELOIRE explique que le projet a été fait en deux parties.

Monsieur Gilles BAUDOUIN précise qu'il y a 4 ilots : A, B côté Leclerc et C, D derrière l'école Eric Tabarly.

Monsieur Mathieu HILLAIRE fait remarquer que deux mandats sont précisés : 1757 et 1758. Il souhaite savoir si ce sont deux mandats identiques.

Monsieur Eric DELOIRE explique qu'il existe deux choses : l'acquisition et les frais d'acquisition.

Monsieur Mathieu HILLAIRE comprend qu'il s'agit en réalité de deux lignes différentes mais que cela concerne la même chose.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI demande s'il y a des questions.

Le Conseil municipal prend acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières de l'année 2014

14. FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE FRANCE 2014 – RAPPORT D'UTILISATION

Le Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile de France est destiné à financer les actions entreprises par les communes pour l'amélioration des conditions de vie.

L'article L2531-16 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation au Maire d'une commune ayant bénéficié de ce fonds au titre de l'exercice précédent, de présenter au Conseil municipal, avant la fin du 2^{ème} trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui présente les actions entreprises pour l'utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile de France, qui s'élève pour 2014 à 1 024 247€.

Celui-ci a été utilisé, en priorité, au financement des actions en direction de l'Enfance et de la Jeunesse :

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Centre Social - activités des Centres Sociaux

(Mercredis et vacances scolaires) 35 600 €

Service Enfance et vie scolaire : organisation de colonies de vacances

pour les plus petits et séjours pour les jeunes, soutien à la caisse des écoles

107 700 €

Bureau Information Jeunesse et Politique de la Ville : activités

proposées aux jeunes de 13 à 25 ans

64 500 €

Classes transplantées- ce fonds a contribué à l'organisation des classes

transplantées

186 600 €

Enseignement - transports pédagogiques des enfants du premier et du

second degré

80 500 €

CHAPITRE 012 - Charges de personnel et frais

549 347 €

Il s'agit de dépenses de personnel de ces services : Maison de quartiers, BIJ, Service enfance, Affaires Scolaires en charge notamment de l'organisation des classes transplantées, mais aussi personnel accompagnateur dans les transports scolaires et assurant la sécurité des enfants sur leur parcours domicile-école.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du présent rapport.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI explique que comme chaque année, la Ville doit détailler comment est utilisé ce fonds de solidarité.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI demande s'il y a des questions.

Le Conseil municipal prend acte du rapport relatif au Fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France.

15. EMMAÛS HABITAT : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT - PRET
N°18919

Par courrier en date du 5 février 2015, la société Emmaüs Habitat sollicite la Ville d'Etampes afin qu'elle accorde sa garantie pour un prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui finance la construction de 47 logements collectifs situés 104, boulevard Saint Michel à Etampes.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine du quartier Saint Michel, (Convention ANRU signée en octobre 2007).

Le Conseil municipal est sollicité :

- 1) *pour accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 2 520 680 euros souscrit par Emmaüs Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°18919, constitué des quatre lignes du prêt selon l'affectation suivante :*
 - i. *PLAI, d'un montant de 114 356.00 €*
 - ii. *PLAI foncier, d'un montant de 110 328.00 €*
 - iii. *PLUS, d'un montant de 1 738 369.00 €*
 - iv. *PLUS foncier, d'un montant de 557 627.00 €*

Les caractéristiques financières du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Montant :	2 520 680.00 €
Echéances :	annuelles
Phase de préfinancement	
Durée du préfinancement :	12 mois
Taux d'intérêt du préfinancement :	0.8 % pour PLAI et PLAI foncier
Taux d'intérêt du préfinancement :	1.6 % pour PLUS et PLUS foncier
Règlement des intérêts de préfinancement :	Capitalisation
Phase d'amortissement	
Durée total du prêt :	40 ans pour PLAI, 50 ans pour PLAI foncier, 40 ans pour PLUS, 50 ans pour PLUS foncier,
Index :	Livret A
Marge fixe sur index :	-0.2 % pour PLAI et PLAI foncier
Marge fixe sur index :	0.6 % pour PLUS et PLUS foncier
Taux d'intérêt :	0.8 % pour PLAI et PLAI foncier
Taux d'intérêt :	1.6 % pour PLUS et PLUS foncier
Périodicité :	annuelle
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé :	Indemnité forfaitaire 6 mois

Modalité de révision des Taux : (DL)	double	revisabilité	limitée
Taux de progressivité des échéances :	0.5%		

Le taux d'intérêt indiqué ci-dessus est établi sur la base du taux du Livret A et du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du livret A en vigueur à la de l'édition du contrat. Ce taux est susceptible d'être actualisé à la date d'établissement du contrat de prêt en cas de variation de cet index de référence.

- 2) pour accorder sa garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Emmaüs Habitat, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.**

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Emmaüs Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- 3) s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.**

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI demande s'il y a des questions.

Sortie de Monsieur Pascal BONIN (+ pouvoir)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 2 520 680 euros souscrit par Emmaüs Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°18919, constitué des quatre lignes du prêt, accorde sa garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Emmaüs Habitat, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité (sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Emmaüs Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement) et s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

16. EMMAÜS HABITAT : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT - PRET N°18921

Par courrier en date du 21 janvier 2015, la société Emmaüs Habitat sollicite la Ville d'Etampes afin qu'elle accorde sa garantie pour un prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui finance la construction de 20 logements collectifs EPNAK situés 104, boulevard Saint Michel à Etampes.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine du quartier Saint Michel, (Convention ANRU signée en octobre 2007).

Le Conseil municipal est sollicité :

- 1) **pour accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 245 767 euros souscrit par Emmaüs Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°18921, constitué des deux lignes du prêt selon l'affectation suivante :**

- i. PLAI, d'un montant de 202 978.00 €**
- ii. PLAI foncier, d'un montant de 42 798.00 €**

Les caractéristiques financières du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Montant :	245 767.00 €
Echéances :	annuelles
Phase de préfinancement	
Durée du préfinancement :	12 mois
Taux d'intérêt du préfinancement :	0.8 %
Règlement des intérêts de préfinancement :	Capitalisation
Phase d'amortissement	
Durée total du prêt :	40 ans pour PLAI, 50 ans pour PLAI foncier
Index :	Livret A
Marge fixe sur index :	-0.2 %
Taux d'intérêt :	0.8%
Périodicité :	annuelle
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé :	Indemnité forfaitaire 6 mois
Modalité de révision des Taux : (DL)	double revisabilité limitée
Taux de progressivité des échéances :	0.5%

Le taux d'intérêt indiqué ci-dessus est établi sur la base du taux du Livret A et du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du livret A en vigueur à la date du 1er février 2015. Ce taux est susceptible d'être actualisé à la date d'établissement du contrat de prêt en cas de variation de cet index de référence.

- 2) **pour accorder sa garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Emmaüs Habitat, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.**

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Emmaüs Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- 3) **pour s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.**

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI explique que ce point est identique au précédent, à la différence qu'il s'agit du prêt numéro 18921.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI demande s'il y a des questions.

Monsieur Mathieu HILLAIRE voudrait connaître le montant exact de ce qui a été garanti en emprunt concernant les bailleurs sociaux.

Monsieur Eric DELOIRE répond que cette information se trouve en annexe du budget.

Monsieur Mathieu HILLAIRE répond qu'il regardera cela.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI demande s'il y a des questions.

Sortie de Monsieur Pascal BONIN (+ pouvoir)

Le Conseil municipal, à l'unanimité accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 245 767 euros souscrit par Emmaüs Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°18921, constitué des deux lignes du prêt, accorde sa garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Emmaüs Habitat, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité (sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Emmaüs Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement) et s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

MARCHES PUBLICS

17. DELIBERATION MODIFICATIVE : OPERATION DE RENOUELEMENT URBAIN DU QUARTIER SAINT-MICHEL EQUIPEMENT PERISCOLAIRE A VOCATION SPORTIVE - CONSTITUTION DU JURY

La délibération n°2015-158 présentée lors du Conseil municipal du 28 janvier 2015 a permis de lancer un concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un équipement périscolaire à vocation sportive et de constituer le jury.

En application de l'article 24 du Code des marchés, la composition du jury de concours publics est organisée dans les conditions définies à l'article 22 dudit Code.

Afin de remettre, comme le prévoient les dispositions en vigueur, la représentation des différentes sensibilités, il a été proposé de fusionner les différentes listes incomplètes. Or, la liste proposée par la liste « Etampes qui ose et agit » ne comptait qu'un membre titulaire.

Afin de répondre parfaitement à la réglementation de procéder selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires, il convient de modifier la composition du jury précédemment désigné.

En conséquence, j'invite le Conseil municipal à prendre une nouvelle délibération en ce sens.

Monsieur le Maire invite les candidats qui souhaitent se présenter à déposer une liste composée de 5 délégués titulaires et de 5 délégués suppléants afin de désigner les représentants du Conseil municipal qui siègeront au sein de ce jury de concours de maîtrise d'œuvre par vote à bulletins secrets (liste sans panachage, ni vote préférentiel),

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'annuler la précédente composition du jury émanant de la délibération n°2015-158 du 28 janvier 2015.**
- **de constituer le jury de concours de maîtrise d'œuvre pour cette opération en demandant au Conseil Municipal de désigner ses représentants comme il est prévu pour les commissions d'appel d'offres pour ce qui les concerne, c'est à dire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.**

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI rappelle que cela a été évoqué tout à l'heure. Il s'agit de modifier la constitution du jury pour l'opération ANRU pour l'équipement périscolaire à vocation sportive. Cela a été abordé en commission des finances. Il manquait un suppléant qu'il faut nommer.

Madame Marie-Thérèse WACHET avait proposé Monsieur Pascal BONIN mais il ne peut pas répondre car il s'est absenté.

Retour de Monsieur Pascal BONIN (+ pouvoir)

A son retour, **Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI** rappelle le contexte et lui propose d'être le suppléant.

Monsieur Pascal BONIN accepte cette proposition.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI demande si quelqu'un voit une objection à voter à main levée. Aucune objection n'est apportée.

Il rappelle la liste :

Titulaires :

- Monsieur Bernard LAPLACE ;
- Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI ;
- Monsieur Gilles BAUDOUIN ;
- Madame Marie-Claude GIRARDEAU ;
- Madame Marie-Thérèse WACHET.

Suppléants :

- Madame Elisabeth DELAGE ;
- Madame Denise DE POORTERE ;
- Monsieur Miloudi JABRI ;
- Madame Carole VESQUE ;
- Monsieur Pascal BONIN.

Le Conseil municipal a procédé à l'élection du jury de maîtrise d'œuvre pour l'opération de renouvellement urbain du quartier Saint-Michel – Equipement périscolaire à vocation sportive.

Ont été élus par 30 voix (1 voix Contre et 1 abstention) :

En tant que titulaires :

**Monsieur Bernard LAPLACE
Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI
Monsieur Gilles BAUDOUIN
Madame Marie-Claude GIRARDEAU
Madame Marie-Thérèse WACHET**

En tant que suppléants :

**Madame Elisabeth DELAGE
Madame Denise DE POORTERE
Monsieur Miloudi JABRI
Madame Carole VESQUE
Monsieur Pascal BONIN**

POLITIQUE DE LA VILLE

18. CONTRAT DE VILLE 2015-2020 : APPEL A PROJETS 2015 – PROJETS ASSOCIATIFS – SUBVENTIONS DE PROJETS

La loi du 21 février 2014 a fixé le cadre de référence de la « programmation pour la ville et la cohésion urbaine ». La Ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, a dévoilé le 17 juin 2014 la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville. Deux quartiers d'Étampes, une partie du quartier de Guinette et de la Croix de Vernailles sont éligibles à cette géographie prioritaire resserrée.

Un nouveau contrat de ville va se substituer au Contrat Urbain de Cohésion Sociale qui de 2007 à 2014 a orienté l'action des pouvoirs publics en direction des quartiers prioritaires.

Un nouvel appel à projets a été lancé le 16 octobre 2014 en présence de Monsieur le Sous-Préfet. Dix associations ou organismes y ont répondu, présentant 17 projets, dont deux projets départementaux.

En complément de ces projets départementaux, le comité technique réuni le 12 mars dernier sous l'autorité de Monsieur le Sous-préfet en a retenu 14.

Conformément au débat des Orientations Budgétaires, Etampes ne participe qu'au financement des actions cofinancées par d'autres partenaires.

Prenant en considération les avis émis par le comité technique, il est proposé de soutenir les projets énumérés ci-après en les encourageant par une participation financière de la commune sous la forme d'une subvention, selon le tableau ci-dessous :

Association ou ORGANISME	action	coût total du projet	ACSE (État)	Conseil départemental	VILLE décidée	Autres financements
ESPOIR	<i>prévention SIDA</i>	82 980,00 €	6 000,00 €	5 000,00 €		71 980,00 €
LUMIERES DES CINÉS	<i>Atelier vidéo</i>	4 100,00 €	3 100,00 €		1 000,00 €	
	<i>Clip et Clap</i>	50 000,00 €	6 000,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €	40 500,00 €
HORIZONS	<i>Développer ses compétences professionnelles</i>	46 758,00 €	6 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €	36 258,00 €
	<i>Élargir ses espaces socioprofessionnels</i>	40 078,00 €	6 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €	29 578,00 €
LA PETITE TORTUE	<i>Cadre de vie et citoyenneté</i>	7 500,00 €	2 500,00 €		1 000,00 €	4 000,00 €
	<i>Graines de jardiniers</i>	7 400,00 €	3 100,00 €		500,00 €	3 800,00 €
OPPELIA	<i>...compétences psychosociales et renforcement de l'estime de soi...</i>	9 000,00 €	4 000,00 €		2 000,00 €	3 000,00 €
NOUVELLES VOIES	<i>accompagnement administratif et juridique</i>	15 900,00 €	2 000,00 €	2 500,00 €	1 000,00 €	10 400,00 €
<u>Projets départementaux</u>	<i>Action collectives de prévention et d'information</i>	2 500 €	500 €		1 000,00 €	1 000 €
MISSION LOCALE SUD-ESSONNE	<i>Une antenne pour mobiliser</i>	55 046,00 €	22 500,00 €		12 000,00 €	20 546,00 €
	<i>ateliers entreprises</i>	42 728,00 €	21 000,00 €		8 000,00 €	13 728,00 €
LA COMPAGNIE DES CHÂTAIGNIERS	<i>La pratique du conte, un levier contre l'exclusion</i>	17 600,00 €	6 000,00 €	3 500,00 €	2 000,00 €	6 100,00 €
COLLEGE DE GUINETTE	<i>soutien à la parentalité</i>	3 000,00 €	1 500,00 €		1 000,00 €	500,00 €

	<i>lutte contre le harcèlement</i>	6 000,00 €	3 000,00 €		1 000,00 €	2 000,00 €
	<i>Guinette se met au vert</i>	6 000,00 €	3 500,00 €		500,00 €	2 000,00 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- *d'approuver les projets retenus par le Comité technique en raison de leur contribution à la mise en œuvre du Contrat de ville ;*
- *d'inscrire au budget de la commune les crédits nécessaires au versement des subventions communales, telles que décrites dans le tableau ci-dessus ;*
- *de décider de verser ces subventions aux associations porteuses des dits projets ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.*

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI explique que ce type de délibération est fait chaque année pour les projets communaux et associatifs. Il dresse la liste des associations se proposant de participer à cet appel à projets dans le cadre de la « programmation pour la ville et la cohésion urbaine », managé par le Ministre du droit des femmes, de la jeunesse et des sports :

- Espoir ;
- Lumières des Cinés ;
- Horizons ;
- La petite tortue ;
- Opepia ;
- Nouvelles voies ;
- Mission locale Sud-Essonne ;
- La compagnie des châtaigniers ;
- Collège de Guinette.

Le quartier de Guinette et de la Croix de Vernailles sont éligibles à cet appel à projets.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI demande s'il y a des questions.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les projets retenus par le Comité technique en raison de leur contribution à la mise en œuvre du Contrat de ville, décide d'inscrire au budget de la commune les crédits nécessaires au versement des subventions communales, telles que décrites dans le tableau ci-dessus, décide de verser ces subventions aux associations porteuses des dits projets et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

19. CONTRAT DE VILLE 2015-2020 : APPEL A PROJETS 2015 – PROJETS COMMUNAUX – DEMANDE DE SUBVENTIONS

La loi du 21 février 2014 a fixé le cadre de référence de la « programmation pour la ville et la cohésion urbaine ». La Ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, a dévoilé le 17 juin 2014 la nouvelle géographie prioritaire de la politique

de la ville. Deux quartiers d'Étampes, une partie du quartier de Guinette et la Croix de Vernailles sont éligibles à cette géographie prioritaire resserrée.

Un nouveau Contrat de ville va se substituer au Contrat Urbain de Cohésion Sociale qui de 2007 à 2014 a orienté l'action des pouvoirs publics en direction des quartiers prioritaires.

Un nouvel appel à projets a été lancé le 16 octobre 2014 en présence de Monsieur le Sous-Préfet. Cet appel à projets 2015 s'est s'inspiré du Contrat de ville et en a décliné ses orientations sous la forme d'actions nouvelles ou de reconductions.

Le comité technique réuni le 12 mars dernier sous l'autorité de Monsieur le Sous-préfet a retenu 8 projets.

Prenant en considération les avis émis par le comité technique, il est proposé de lancer les projets énumérés ci-après et de solliciter une subvention auprès de l'État ou du Conseil départemental telle qu'elle est mentionnée dans le tableau ci-dessous :

Association ou ORGANISME	action	coût total du projet	Demande de subvention ACSE	Demande de subvention Conseil Départemental	VILLE reste à sa charge	AUTRE	participation des bénéficiaires
Politique de la Ville	Capital santé	65 710,00 €	11 171,00 €		54 539,00 €		
Centre social de la Croix de Vernailles	Jeux en Famille	3 300,00 €	1 500,00 €		1 800,00 €		
Éducateurs sportifs	Tous au sport et sports pour tous	3 412,00 €	2 000,00 €		1 412,00 €		
centres sociaux	La paren'thèse	62 200,00 €	20 000,00 €	3 000,00 €	39 046,00 €		154,00 €
Bureau Information Jeunesse (BIJ)	Orient' métiers	14 200,00 €	4 000,00 €		10 200,00 €		
Bureau Information Jeunesse (BIJ)	Coup de pouce	60 000,00 €	7 000,00 €		53 000,00 €		
Bureau Information Jeunesse (BIJ)	Tremplin Formation Jeunes	35 000,00 €	7 000,00 €		11 800,00 €	16 200,00 €	

service animation-médiation (SAM)	Prend ton Kimono	9 044,00 €	4 000,00 €		5 044,00 €		
-----------------------------------	------------------	------------	------------	--	------------	--	--

Il est proposé au Conseil municipal :

- *d'approuver les projets retenus par le Comité technique en raison de leur contribution à la mise en œuvre du Contrat de ville ;*
- *de solliciter une subvention auprès des différents partenaires associés aux actions considérées, telles que décrites dans le tableau ci-dessus ;*
- *d'autoriser la prise en charge du solde des actions communales en cas de défaillance éventuelle de l'un des co-financeurs et l'inscription au budget de la commune des crédits nécessaires;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.*

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI explique qu'il s'agit du même principe que le point précédent mais ce sont des projets communaux, donc portés par la Politique de la Ville, le centre social de la Croix de Vernailles, les éducateurs sportifs, les centres sociaux, le BIJ (Bureau Information Jeunesse) et le SAM (Service Animation Médiation).

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI demande s'il y a des questions.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les projets retenus par le Comité technique en raison de leur contribution à la mise en œuvre du Contrat de ville, sollicite une subvention auprès des différents partenaires associés aux actions considérées, telles que décrites dans le tableau ci-dessus, autorise la prise en charge du solde des actions communales en cas de défaillance éventuelle de l'un des co-financeurs et l'inscription au budget de la commune des crédits nécessaires et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

20. SOLLICITATION DE LA CAF DE L'ESSONNE : REPONSE A APPEL A PROJETS ADOLESCENTS 2015

La Caisse d'Allocation Familiale lance un appel à projets qui vise à soutenir financièrement le fonctionnement des structures qui accompagnent les jeunes dans la mise en œuvre de leurs projets afin de permettre aux adolescents de gagner en autonomie, de susciter des initiatives, de s'épanouir, de s'intégrer...

Dans ce cadre, la Ville répond à cet appel à projets en proposant avec le Bureau Information Jeunesse un programme d'actions intitulé « Réactif Europe » de septembre à décembre 2015 à Etampes.

Cette action se réalisera sous forme d'un programme ouvert de découverte et de pratique de la langue anglaise (ateliers, visite guidée, sorties, rencontre, multimédia, ...) accompagné par une valorisation des ressources locales.

Cette action s'adresse principalement aux jeunes de 13 à 17 ans d'Etampes et proche Etampes.

Ce projet étant susceptible d'obtenir des subventions, il est proposé au Conseil

municipal :

- **d'approuver l'ensemble du programme et les actions qui le compose ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des différents partenaires ;**
- **de certifier la prise en charge, par la commune, du solde des opérations en cas de défaillance des éventuels co-financeurs ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.**

Plan de financement action 2015 « REACTIF EUROPE »

DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT TTC
LISTE DES DEPENSES		LISTE DES SUBVENTIONS DEMANDEES	
Coût de l'action (prestations, communication, transport, petit équipement, intervenants)	2 910 €	Caf Essonne	1 300 €
		DRDCS	500 €
		Participation usagers	240 €
		Contribution bénévoles	202 €
		Ville d'Etampes	668 €
TOTAL	2 910 €	TOTAL	2 910 €

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI ajoute qu'il s'agit du projet intitulé « Réactif Europe » en partenariat avec le BIJ. Il passe la parole à Madame Mama SY.

Madame Mama SY explique qu'il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le programme de l'appel à projets. L'idée de « Réactif Europe » est de permettre d'apprendre l'anglais autrement à travers des outils éducatifs afin de favoriser la mobilité des jeunes. Ce projet s'adresse à des jeunes de 13 à 17 ans. Contrairement au partenariat direct passé avec les établissements, il est ouvert et il faut s'inscrire aux ateliers. Les jeunes qui seront intéressés contacteront le BIJ pour s'inscrire et bénéficier de cette action.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI précise qu'une cinquantaine de jeunes devrait être concernée.

Madame Mama SY confirme que c'est le chiffre espéré. L'idée de « Réactif Europe » est de réaliser le projet entre le mois de septembre et décembre. Les vacances d'avril serviront donc de test pour voir si les jeunes adhèrent à ce projet, s'ils ont des suggestions ou des demandes particulières afin de faire bénéficier le maximum d'adolescents intéressés par la suite.

Madame Mathieu HILLAIRE demande jusqu'à combien, concrètement, il est possible d'aller en terme de capacité d'accueil.

Madame Mama SY répond qu'en terme de performance, 50 jeunes est le chiffre maximum. Mais le projet se déroule sur plusieurs mois. Cela permettra donc de vérifier le nombre de jeunes intéressés et ainsi de s'adapter en faisant des ateliers d'une demi-journée ou d'une journée. Il s'agit vraiment pour le moment d'expérimenter ce projet. Il faut que ce soit les jeunes qui soient demandeurs. L'envie est présente de mettre cet outil en place, mais il sera adapté aux demandes et besoins.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ensemble du programme et les actions qui le compose, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des différents partenaires, certifie la prise en charge, par la commune, du solde des opérations en cas de défaillance des éventuels co-financeurs et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

Plan de financement action 2015 « REACTIF EUROPE »

DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT TTC
LISTE DES DEPENSES		LISTE DES SUBVENTIONS DEMANDEES	
Coût de l'action (prestations, communication, transport, petit équipement, intervenants)	2 910 €	Caf Essonne	1 300 €
		DRDCS	500 €
		Participation usagers	240 €
		Contribution bénévoles	202 €
		Ville d'Etampes	668 €
TOTAL	2 910 €	TOTAL	2 910 €
			2 910 €

21. SOLLICITATION DU CONSEIL REGIONAL : REPOSE A APPEL A PROJETS EVENEMENTS REGIONAUX 2015 « LUI, ELLE, NOUS »

Le Conseil régional Ile-de-France lance un appel à projets événements régionaux destiné à soutenir des actions menées afin de sensibiliser le public autour de l'égalité filles/garçons.

Dans ce cadre, la ville répond à cet appel à projets en proposant une manifestation sur le thème de l'égalité filles/garçons intitulée « Lui, elle, nous » les 15 et 16 octobre 2015 à Etampes.

Cette action se réalisera sous formes d'animations et de théâtre en abordant la place des filles et des garçons à l'école et dans la vie quotidienne à travers différents outils pédagogiques.

Cette action s'adresse principalement aux collégiens et lycéens en voie générale ou professionnelle, aux jeunes apprentis des établissements d'Etampes et proche Etampes.

Cette manifestation étant susceptible d'obtenir des subventions, il est proposé au Conseil municipal :

- **d'approuver l'ensemble des actions qui la compose ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des différents partenaires ;**
- **de certifier la prise en charge, par la commune, du solde des opérations en cas de défaillance des éventuels co-financeurs ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.**

Plan de financement action 2015 « Lui, elle, nous »

DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT TTC
LISTE DES DEPENSES		LISTE DES SUBVENTIONS DEMANDEES	
Coût de l'action (prestations, exposition, communication)	3665 €	Conseil Régional	2500 €
		Ville d'Etampes	1165 €
TOTAL	3665 €	TOTAL	3665 €

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI explique que la Ville d'Etampes sollicite le Conseil Régional pour l'appel à projets intitulé « Lui, elle, nous » autour de l'égalité filles-garçons destiné aux collégiens, lycéens, apprentis d'Etampes et proche d'Etampes.

Madame Mama SY précise que cela concerne environ 200 jeunes. Il s'agira d'expositions, théâtre-débats, théâtre avec animateurs.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI demande s'il y a des questions.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, d'approuver l'ensemble des actions qui la compose, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des différents partenaires, certifie la prise en charge, par la commune, du solde des opérations en cas de défaillance des éventuels co-financeurs et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

Plan de financement action 2015 « Lui, elle, nous »

DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT TTC
LISTE DES DEPENSES		LISTE DES SUBVENTIONS DEMANDEES	
<i>Coût de l'action (prestations, exposition, communication)</i>	3665 €	<i>Conseil Régional</i>	2500 €
		<i>Ville d'Etampes</i>	1165 €
TOTAL	3665 €	TOTAL	3665 €

22. SOLLICITATION DE LA MISSION INTERMINISTERIELLE DE LUTTE CONTRE LES DROGUES ET LES CONDUITES ADDICTIVES : REPONSE A APPEL A PROJETS 2015 : « J'AMUSE OU J'ABUSE ? »

La Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) lance un appel à projets destiné à soutenir des actions menées afin de prévenir les conduites addictives et leurs conséquences néfastes sur la santé.

Dans ce cadre, la ville répond à cet appel à projets en proposant une manifestation sur le thème des addictions « J'amuse ou j'abuse ? » de septembre à décembre 2015.

Cette action se réalisera sous formes d'ateliers, de théâtre forum et d'interventions de professionnels en abordant les addictions de manière participative à travers une exposition, des animations multimédias, etc.

Cette action s'adresse principalement aux collégiens et lycéens d'Etampes et proche Etampes.

Cette manifestation étant susceptible d'obtenir des subventions, il est proposé au Conseil municipal :

- *d'approuver l'ensemble des actions qui la compose ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des différents partenaires ;*
- *de certifier la prise en charge, par la commune, du solde des opérations en cas de défaillance des éventuels co-financeurs ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.*

Plan de financement action 2015 « J'amuse ou j'abuse ? »

DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT TTC
LISTE DES DEPENSES		LISTE DES SUBVENTIONS DEMANDEES	
Coût de l'action (prestations, exposition, communication)	2184 €	MILDECA	1747 €
		Ville d'Etampes	437 €
TOTAL	2184 €	TOTAL	2184 €

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI explique que la Ville sollicite la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives pour l'appel à projets « J'amuse ou j'abuse ? » à destination des lycéens et collégiens d'Etampes et proches d'Etampes.

Madame Mama SY précise que cela concerne également 200 jeunes. Le choix a été arrêté sur différents thèmes : les jeux vidéo, les drogues, l'alcool et le tabac. Cette idée est née au cours d'un échange en commission santé et sécurité à Saint-Hilaire. Il avait été évoqué les risques autour de l'addiction, c'est pourquoi ces thèmes ont été choisis. Ce projet permettra de répondre à leurs interrogations.

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI demande s'il y a des questions.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ensemble des actions qui la compose, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des différents partenaires, certifie la prise en charge, par la commune, du solde des opérations en cas de défaillance des éventuels co-financeurs et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

Plan de financement action 2015 « J'amuse ou j'abuse ? »

DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT TTC
LISTE DES DEPENSES		LISTE DES SUBVENTIONS DEMANDEES	
Coût de l'action (prestations, exposition, communication)	2184 €	MILDECA	1747 €
		Ville d'Etampes	437 €
TOTAL	2184 €	TOTAL	2184 €

RESSOURCES HUMAINES

23. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Dans le cadre de sa politique active de valorisation du parcours professionnel, la collectivité accompagne ses agents dans leur projet professionnel en leur permettant, notamment, de suivre des formations prévues à cet effet auprès du Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale, et en leur proposant un emploi correspondant à leur nouveau grade lorsqu'ils ont réussi ce concours.

Récemment, 1 agent non titulaire a été lauréat du concours de moniteur éducateur. Les membres du cadre d'emplois exercent leurs missions en matière d'aide et d'assistance à l'enfance et en matière d'intervention sociale et familiale.

Pour permettre à la collectivité de nommer cet agent stagiaire, il est nécessaire que le Conseil Municipal autorise la création d'un poste de moniteur éducateur (catégorie B) préalablement à toute procédure de nomination.

Aussi, il est proposé que le tableau des effectifs, relatif au cadre d'emplois concerné dans la filière sociale, soit établi de la façon suivante :

Cadre d'emplois	Grades	Postes	Postes
		Budgétés	Budgétés
		Situation Ancienne	Situation Nouvelle
Moniteur éducateur	Moniteur éducateur et intervenant familial principal	0	0
	Moniteur éducateur et intervenant familial	0	1

La dépense résultant de ces transformations de postes est inscrite au budget de la Ville, chapitre 012, personnel permanent.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la modification du tableau des emplois

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI explique qu'il s'agit d'un moniteur éducateur et intervenant familial, lauréat au concours.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des emplois :

Cadre d'emplois	Grades	Postes Budgétés Situation Ancienne	Postes Budgétés Situation Nouvelle
Moniteur éducateur	Moniteur éducateur et intervenant familial principal	0	0
	Moniteur éducateur et intervenant familial	0	1

LECTURE DES DECISIONS DU MAIRE :

Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI demande si des élus souhaitent poser des questions concernant les décisions du Maire. Il n'en constate aucune.

Il remercie à son tour l'ensemble des services qui ont préparé ce Conseil municipal, notamment le service financier qui a œuvré pour que le Budget Primitif et ses annexes puissent être votés. Il informe enfin les élus qu'ils doivent signer le budget avant de quitter la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h57.